

CONTEXTE

L'extension rapide de nouvelles ressources pour lutter contre le VIH//SIDA a entraîné une forte exigence en matière de suivi et d'évaluation efficaces. Tous les intervenants qui participent à la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH/SIDA aux niveaux mondial et national, doivent se familiariser eux-mêmes avec les concepts de base de suivi et d'évaluation pour pouvoir apporter une riposte efficace à l'épidémie.

OBJET

Ces modules, destinés aux Groupes thématiques des Nations Unies et aux points focaux du Secrétariat (CPP, personnel de CRD) ont pour objet de fournir à ces derniers le savoir-faire et les outils nécessaires à l'assistance des Conseils nationaux de lutte contre le SIDA (ou leur équivalent) dans l'élaboration d'un système cohérent de suivi et d'évaluation (voir encadré). Un bon système de suivi et d'évaluation permet d'utiliser les données et les ressources de façon plus efficiente, en garantissant de pouvoir comparer les données dans le temps et en minimisant les efforts doubles

Il est cependant évident que ces modules ne transformeront pas les groupes cibles en experts de suivi et d'évaluation ; ils leur permettront plutôt d'examiner de manière critique les stratégies de suivi et d'évaluation existantes, de conseiller le gouvernement et de faire office d'experts en la matière, lorsque nécessaire.

MODULES PROPOSÉS

Six modules au total sont actuellement disponibles. Pour obtenir d'autres informations sur des sujets choisis, il est vivement recommandé de consulter les directives techniques de chaque module.

- Concepts de base de suivi et d'évaluation (module 1)
- Elaboration de plans de suivi et d'évaluation (module 2)
- Optimiser l'utilisation de données de suivi et d'évaluation (module 3)
- Outils de gestion de suivi et d'évaluation (module 4)
- Cadre mondial de suivi et d'évaluation : Déclaration d'engagement de l'UNGASS sur le VIH/SIDA (module 5)
- Groupes de ressources pour le suivi et l'évaluation (module 6).

Caractéristiques d'un bon système de suivi et d'évaluation

Unité de suivi et d'évaluation: Etablissement d'une unité au sein du CNLS (ou de son équivalent) étant officiellement liée aux ministères responsables, aux institutions de recherche, aux donateurs et aux ONG..

Buts: Buts et cibles bien définis dans le programme national.

Plan national de suivi et d'évaluation: Comprend un ensemble d'indicateurs prioritaires à différents stades du suivi et de l'évaluation, fondés sur le Plan national stratégique, pouvant être comparés dans le temps, un sous-ensemble pouvant être comparé à d'autres pays, et collecte, analyse, diffusion et plan d'utilisation de données.

Module 1: Concepts de base de suivi et d'évaluation

Ce module couvre les concepts de base clés de suivi et d'évaluation, allant de la définition de termes relatifs au suivi et à l'évaluation au cadre ou aux éléments logiques d'un bon système de suivi et d'évaluation.

Références: ONUSIDA/MEASURE (2000) *Programmes SIDA nationaux: Guide de suivi et d'évaluation* ; ONUSIDA/Banque mondiale (2002) *Conseils nationaux du SIDA : Manuel opérationnel de suivi et d'évaluation*.

Module 2: Elaboration de plans de suivi et d'évaluation

Ce module s'attache aux étapes principales de l'élaboration de plans de suivi et d'évaluation au moyen d'une approche participative.

Références: ONUSIDA/Banque mondiale (2002) *Conseils nationaux du SIDA : Manuel opérationnel de suivi et d'évaluation*.

Module 3: Optimiser l'utilisation de données de suivi et d'évaluation

Traduire les données en politiques et programmes est un processus à long terme. Toutefois, certaines étapes pourraient être prises pour optimiser l'utilisation de données et parvenir à cet objectif. Ces étapes sont décrites dans le module 5.

Références: ONUSIDA/MEASURE (2000) *Programmes SIDA nationaux: Guide de suivi et d'évaluation*.

Module 4: Outils de gestion de suivi et d'évaluation

Ce module propose aux gestionnaires de programmes des outils de gestion, tels qu'un mandat relatif à des consultants pour le suivi et l'évaluation ou pour les plans d'évaluation.

Références: ONUSIDA/Banque mondiale (2002) *Conseils nationaux du SIDA : Manuel opérationnel de suivi et d'évaluation*.

Module 5: Cadre mondial de suivi et d'évaluation : Déclaration d'engagement de l'UNGASS sur le VIH/SIDA

Le suivi et la communication des informations sur les engagements mondiaux sont les principales priorités de l'ONUSIDA et de ses partenaires. Un module complet est donc consacré aux indicateurs de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, et à leur interdépendance avec d'autres cadres pour s'assurer que l'audience cible peut aider les gouvernements à collecter, à analyser, à interpréter et à communiquer les données sur ces indicateurs. L'accent est mis sur les raisons d'être de cet ensemble d'indicateurs de base et sur les méthodes d'évaluation.

Références: UNGASS (2002) *Suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA Directives pour l'élaboration d'indicateurs de base*.

Module 6: Groupes de ressources pour le suivi et l'évaluation

Compte tenu de leurs fonctions stratégiques au niveau national, les points focaux techniques de l'ONU doivent connaître les dispositifs de coordination de suivi et d'évaluation au niveau mondial. Ce module fournit une vue d'ensemble des dispositifs comme le Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation, le Groupe spécial d'évaluation des coparrainants, et l'Unité de suivi et d'évaluation récemment établie à la Banque mondiale, l'Équipe d'appui au suivi et à l'évaluation au niveau mondial (GAMET).

Références: Mandats existants pour les groupes concernés

<i>Concepts de Base de Suivi et d’Evaluation</i>	1
<i>Elaboration de Plans de Suivi et d’Evaluation</i>	2
<i>Optimiser l’Utilisation de Données de Suivi et d’Evaluation</i>	3
<i>Outils de Gestion de Suivi et d’Evaluation</i>	4
<i>Cadre Mondial de Suivi et d’Evaluation : Déclaration d’Engagement sur le VIH/SIDA de L’UNGASS</i>	5
<i>Groupes de Ressources pour le Suivi et l’Evaluation</i>	6

Matières

- 1.1. Avantages du suivi et de l'évaluation
- 1.2. Différence entre suivi et évaluation
- 1.3. Proposition de cadre de suivi et d'évaluation
- 1.4. Composantes du suivi et de l'évaluation
- 1.5. Responsabilités des acteurs-clés dans le suivi et l'évaluation, et proposition de calendrier
- 1.6. **Points essentiels à retenir**

Ce module présente les concepts de base de suivi et d'évaluation pour orienter les gestionnaires de programmes lors de la mise en œuvre de programmes/projets de lutte contre le VIH/SIDA. Ce module comporte principalement la définition de termes essentiels liés au suivi et à l'évaluation, un cadre utile de suivi et d'évaluation, et une proposition de responsabilités à attribuer aux intervenants au niveau national. Les personnes intéressées, souhaitant obtenir davantage d'informations sur les concepts spécifiques de suivi et d'évaluation, peuvent consulter la liste fournie à la page 8 (appendice 1, sources utiles relatives aux directives de suivi et d'évaluation). Les manuels ou les directives de suivi et d'évaluation sont disponibles sur la nouvelle page consacrée au suivi et à l'évaluation du site de l'ONUSIDA : (<http://elink.unaids.org/menew/LIB/Lib.asp>).

1.1. Avantages du suivi et de l'évaluation

Le suivi et l'évaluation aident les responsables de la mise en œuvre de programmes à :

- Déterminer la mesure dans laquelle le programme/projet est en bonne voie et à apporter les modifications nécessaires en conséquence ;
- Prendre des décisions en toute connaissance de cause, eu égard à la gestion d'opérations et à la prestation de services;
- S'assurer que les ressources sont utilisées de façon la plus efficace et efficiente possible ; et
- Évaluer la mesure dans laquelle le programme/le projet atteint ou a atteint l'impact escompté.

Le suivi et l'évaluation n'ont d'intérêt que si l'on se sert des données de suivi et d'évaluation (voir le module 5 pour savoir comment mieux utiliser les données). Collecter des chiffres, même les plus utiles, ou mettre au point des indicateurs parfaits, ne sert à rien si les données ne sont pas examinées et interprétées, et si elles n'apparaissent pas ensuite dans le processus de prise de décision. Le suivi et l'évaluation doivent être compatibles avec les solutions apportées aux problèmes rencontrés dans le cadre des programmes et des processus décisionnels en cours.

Suivi : Que sommes-nous en train de faire ?

Évaluation : Qu'avons-nous réalisé ?
Quel impact avons-nous eu ?

1.2. Différence entre suivi et évaluation

Le suivi consiste à suivre de manière régulière, l'évolution des éléments principaux de performance d'un programme/projet (contributions, activités, résultats). En revanche, l'évaluation consiste à évaluer épisodiquement le changement de résultats ciblés qui peut être attribué au programme/projet, ou à analyser les contributions et les activités pour déterminer si celles-ci ont contribué aux résultats observés.

1.3. Proposition de cadre de suivi et d'évaluation

Un processus de suivi et d'évaluation efficace se fonde sur un cheminement clair et logique des résultats, dans lequel ces derniers doivent passer d'un niveau à l'autre pour parvenir à la réalisation de l'objectif global. Si la logique comporte des lacunes, le mécanisme ne parviendra pas aux fins escomptées. Les niveaux principaux sont les suivants :

- contributions
- réalisations
- résultats
- impacts

Tableau 1: Niveaux principaux du cadre de suivi et d'évaluation

Niveau	Description
Contributions	Personnes, formation, matériel et ressources que nous investissons dans un projet pour parvenir à sa réalisation.
Réalisations	<p>Activités ou services que nous mettons en œuvre, y compris les services de prévention, de soins et de soutien liés au VIH/SIDA, afin d'atteindre les résultats. Les processus relatifs à la prestation de service sont très importants. Les processus essentiels sont la qualité, les coûts unitaires, l'accès et l'étendue des services</p> <p><i>Exemple issu des indicateurs de base de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS :</i></p> <p><i>% de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement antirétroviral complet pour réduire le risque de TME</i></p>
Résultats	<p>Par le biais de services de bonne qualité, à moindre coût, accessibles et étendus, des résultats essentiels doivent apparaître. Les résultats sont les changements de comportement et l'acquisition de compétences, notamment en ce qui concerne les pratiques de prévention du VIH à moindre risque, et une capacité accrue de faire face au SIDA.</p> <p><i>Exemple issu des indicateurs de base de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS:</i></p> <p><i>% des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui déclarent utiliser un préservatif lors de rapports sexuels avec des partenaires sexuels occasionnels</i></p>
Impacts	<p>Ces résultats doivent avoir des conséquences majeures sur la santé. Ces impacts sont des impacts mesurables en matière de santé, en particulier concernant la réduction de la transmission des IST/du VIH et la réduction de l'impact du SIDA.</p> <p><i>Exemple d'indicateurs de base de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS :</i></p> <p><i>% des jeunes âgés de 15 et 24 ans qui sont infectés par le VIH/SIDA</i></p>

1.4. Composantes du suivi et de l'évaluation

Le suivi et l'évaluation se constituent de différentes composantes, certaines étant plus élaborées que d'autres :

- système global
- surveillance
- recherche
- Suivi de gestion financière du Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS), du secteur public et de la société civile
- Suivi de programme du CNLS, du secteur public et de la société civile.

Tableau 2: Composantes du suivi et de l'évaluation

Composantes	Description
Système global	Organigramme et base de données général
Surveillance	Surveillance nationale biologique et comportementale des taux et des tendances en matière de STI/VIH/SIDA/TB
Recherche	Recherche indispensable visant à compléter la surveillance nationale
Suivi de gestion financière du CNLS, du secteur public et de la société civile	Suivi national de gestion financière du CNLS, utilisation des ressources du secteur public et de la société civile
Suivi de programme du CNLS, du secteur public et de la société civile	Suivi de programme national sous-traité par le CNLS, ainsi que des subventions qu'il accorde, et de l'adéquation, de la quantité et de la qualité des services fournis par le secteur public la société civile

Système global

Le système global comprend un organigramme de fonctionnement qui indique précisément de quelle façon et à quel moment les données sont collectées, et de quelle façon les données circulent, ainsi qu'une base de données générale où sont intégrées les données indiquées dans l'organigramme.

Surveillance

Il s'agit de la surveillance de l'impact biologique, comportemental et social. Le soutien de l'OMS/ ONUSIDA/CDC garantit une bonne surveillance biologique prénatale dans les pays touchés par l'épidémie généralisée du VIH/SIDA. Dans les zones où l'épidémie du VIH est concentrée, des efforts visant à renforcer la sérosurveillance parmi les groupes à haut risque, sont en cours. De même, bon nombre de pays ont instauré une surveillance comportementale et de l'impact social, en mettant l'accent sur la surveillance de seconde génération (voir encadré 1). Les CNLS doivent fournir des ressources et un soutien adaptés aux Programmes nationaux de lutte contre le SIDA (PNLS) dans les ministères de la Santé, afin de garantir une surveillance, ainsi qu'un suivi et une évaluation, de bonne qualité.

ENCADRÉ 1: Qu'est-ce que la surveillance de seconde génération ?

Les systèmes traditionnels de surveillance permettent généralement de suivre le VIH ou les IST. En revanche, ils ne suivent pas parallèlement les pratiques sexuelles qui entraînent la transmission d'IST/VIH. Il a donc été difficile de corroborer et d'expliquer les tendances en matière de IST/VIH. Pour pouvoir remédier à ces limites, une surveillance de seconde génération a été élaborée. La surveillance de seconde génération vise à allier les données biologiques aux données comportementales, afin d'obtenir des explications plus approfondies. La concordance des divers aperçus biologiques, comportementaux et qualitatifs confirme non seulement les tendances, mais permet également de donner des explications rationnelles de ces tendances. Des exemples observés dans une vaste gamme de pays, dont le Sénégal, la Thaïlande et l'Ouganda, montrent de quelle façon la surveillance de seconde génération peut repérer les tendances en matière de VIH par une surveillance biologique, et expliquer ces tendances de manière convaincante au moyen de la surveillance comportementale. Ces exemples soulignent l'importance fondamentale de la surveillance de seconde génération.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter OMS/ ONUSIDA (2000) *Surveillance de deuxième génération du VIH : Les dix prochaines années*. ONUSIDA, Genève.
(http://www.who.int/emc-documents/aids_hiv/docs/whocdscsredc2005.PDF)

Recherche

La surveillance doit être complétée par une recherche essentielle qui comprend la recherche en matière d'épidémiologie, d'évaluation et d'impact social. Les CNLS jouent un rôle stratégique en ce qui concerne la collecte, l'interprétation et la diffusion des conclusions de recherche, par exemple, concernant l'efficacité des interventions thématiques.

Suivi de gestion financière

La composante de suivi de gestion financière du CNLS, du secteur public et de la société civile est généralement bien soutenue. La Banque mondiale, par exemple, dispose d'une capacité et d'une expérience internes étendues en matière de gestion financière. Les fonds de protection sociale ont démontré la faisabilité de la réalisation externe, par des sociétés de comptabilité/banques, de la gestion financière.

Suivi de programme

Le suivi de programme des CNLS, du secteur public et de la société civile constitue la difficulté majeure à laquelle les CNLS sont confrontés. On a remédié en partie à cette difficulté en élaborant des manuels opérationnels provisoires, mais d'autres difficultés importantes subsistent. Les CNLS joueront un rôle majeur en accordant des subventions pour soutenir un grand nombre d'activités liées à la prévention, aux soins et à l'atténuation du VIH/SIDA. Le suivi de programme requiert les éléments suivants :

- Maintenir un organigramme de fonctionnement et une base de données général intégré pour le suivi et l'évaluation ;
- Identifier les priorités épidémiologiques et demander des affectations en conséquence ;
- Faire connaître la disponibilité de fonds en vue de faire prendre des mesures par le secteur public et la société civile, et faire connaître les procédures d'affectation ;
- Mettre au point des critères de sélection et des procédures d'approbation structurés et transparents, et les faire connaître ;
- Faire connaître les bénéficiaires ;
- Suivre l'évolution des programmes des bénéficiaires de subventions et faire part des réalisations ; et
- Examiner l'évolution générale des programmes nationaux, en particulier concernant l'orientation géographique, l'étendue et l'équité, ainsi que les différentes interventions et le service fourni aux groupes vulnérables.

Comme pour le suivi financier, cette composante peut être sous-traitée à une entreprise extérieure indépendante, s'il n'existe pas de capacités internes. Il est recommandé de sous-traiter au même moment le suivi financier et le suivi de programme à une seule entreprise, et ce dans un souci économique et pour permettre la vérification transversale des comptes et du programme.

1.5. Responsabilités des acteurs-clés dans le suivi et l'évaluation, et proposition de calendrier

La responsabilité des partenaires de mise en œuvre pour le suivi et l'évaluation, ainsi que la proposition de calendrier d'évolution, sont résumés dans le tableau 3 de la page 7.

Tableau 3: Responsabilités des partenaires de mise en oeuvre pour le suivi et l'évaluation selon le niveau, et calendrier

NIVEAU	DONNÉES	RÔLE DU PARTENAIRE	CALENDRIER
CONTRIBUTIONS	Suivi financier et de programme	Tous les partenaires de mise en oeuvre soumettent les données régulièrement, de façon <mensuelle/trimestrielle> Une agence externe spécialisée analyse et vérifie régulièrement les données	Progrès réalisés dans les 6 mois
RÉALISATIONS Quantité	Suivi financier et de programme	Tous les partenaires de mise en oeuvre soumettent les données régulièrement, de façon <mensuelle/trimestrielle> Une agence externe spécialisée analyse et vérifie régulièrement les données	Progrès réalisés dans l'année
Qualité	Suivi de programme à l'aide d'une liste de vérification qualitative	Tous les partenaires de mise en oeuvre procèdent à un contrôle interne de la qualité Une agence externe spécialisée procède régulièrement à une vérification externe de la qualité	Progrès réalisés dans les 1 à 2 ans
Coûts unitaires	Suivi financier et de programme	Une agence externe spécialisée utilisera les données de sortie financières et de programme vérifiées pour faire une estimation des coûts unitaires eu égard aux partenaires de mise en oeuvre sélectionnés	
Accès aux services et étendue	Modules de surveillance comportementale et enquête des centres de santé	L'accès aux services de prévention, de soins et d'atténuation, ainsi que leur étendue, constitueront un sous-ensemble de la surveillance comportementale et des enquêtes sur l'impact social et les centres de santé, et seront évalués lors des enquêtes comportementales ou sur les centres de santé	
RÉSULTATS	Surveillance comportementale et recherche épidémiologique	Des enquêtes comportementales pour évaluer les résultats sont encouragées sur 5 à 10 sites par pays tous les 1 à 2 ans. Ces enquêtes peuvent également être conduites dans les programmes à grande échelle choisis du secteur public ou de la société civile. Il s'agit par exemple, des programmes du secteur public destinés aux travailleurs du transport ou aux soldats, et aux programmes de la société civile pour les réfugiés. Les enquêtes comportementales s'appuyant sur les directives de l'ONUSIDA/FHI, doivent être sous-traitées à des agences/institutions spécialisées	Progrès réalisés dans les 2 à 3 ans
IMPACT	Surveillance biologique et recherche épidémiologique	Le ministère de la Santé, souvent assisté de l'OMS, l'ONUSIDA et le CDC, est chargé de la surveillance nationale des IST et du VIH Des études choisies sur la prévalence/l'incidence épidémiologique des IST et du VIH peuvent également être conduites et peuvent donner un aperçu de l'impact que les programmes de prévention ont sur des zones/populations spécifiques	Progrès réalisés dans les 3 à 5 ans dans le cas d'épidémies avancées et de 7 à 10 ans dans le cas d'épidémies naissantes
SYSTÈME GLOBAL	Organigramme de fonctionnement et base de données	Le CNLS gère l'ensemble des organigrammes et des bases de données	Doit être élaboré avant que les subventions affectées par le CNLS ne soient opérationnelles

1.6. Points essentiels à retenir

- Le suivi et l'évaluation doivent être compatibles avec les solutions apportées aux problèmes rencontrés dans le cadre des programmes et des processus décisionnels en cours.
- Un processus de suivi et d'évaluation efficace se fonde sur un cheminement clair et logique des résultats. Si la logique comporte des lacunes, le mécanisme ne parviendra pas aux fins escomptées.
- Les composantes principales du suivi et de l'évaluation sont les suivantes : système global, surveillance, recherche, CNLS, suivi de programme et de gestion financière du secteur public et de la société civile.
- Le suivi de programme est moins élaboré et nécessite de l'être davantage.
- Il est recommandé de sous-traiter au même moment le suivi financier et le suivi de programme à une seule entreprise, et ce dans un souci économique et pour permettre la vérification transversale des comptes et du programme.

APPENDICE 1

SOURCES UTILES CONCERNANT LES DIRECTIVES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Les principales sources relatives aux directives indiquées ci-dessous sont : ONUSIDA, OMS, MEASURE et FHI. Les dernières versions de ces directives peuvent être consultées sur l'Internet aux adresses suivantes :

<http://www.unaids.org>
<http://www.who.int>
<http://www.cpc.unc.edu/measure>
<http://www.fhi.org>
<http://www.cdc.gov>
<http://www.usaid.gov>

Centers for Disease Control and Prevention (2002) *Strategic Monitoring and Evaluation: A Draft Planning Guide and Related Tools for CDC GAP Country Programs*. Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta.

Family Health International (2002) *Evaluating Programs for HIV/AIDS Prevention and Care in Developing Countries: A Handbook for Program Managers and Decision Makers*. Family Health International, Arlington.
(<http://www.fhi.org/en/aids/impact/impactpdfs/evaluationhandbook.pdf>)

Family Health International (2000) *Behavioural Surveillance Surveys (BSS): Guidelines for Repeated Behavioural Surveys in Populations at Risk for HIV*. Family Health International, Arlington.
(<http://www.fhi.org/en/aids/wwdo/wwd12a.html#anchor545312>)

ONUSIDA (2000) *Agir vite pour prévenir le SIDA : le cas du Sénégal*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una99f34.pdf>)

ONUSIDA (1998) *The Relationship of HIV and STD Declines in Thailand to Behavioural Change*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una98e2.pdf>)

ONUSIDA (1998) *Evaluation des progrès en Ouganda – Prévalence du VIH et comportement sexuel : avantage d'une double surveillance*. ONUSIDA, Genève.
(<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una98f8.pdf>)

ONUSIDA /Family Health International (2000) *Rencontrer les besoins des programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA: la collecte de données sur les comportements*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/JC331-MeetingBehavChange-F.pdf>)

ONUSIDA /MEASURE (2001) *Programmes SIDA nationaux : Guide de suivi et d'évaluation*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC689-Guide-F.pdf>)

ONUSIDA /Banque mondiale (2003) *Conseils nationaux du SIDA : Manuel opérationnel de suivi et d'évaluation*. ONUSIDA /Banque mondiale, Genève. (http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC808-MonEval_fr.pdf)

OMS/ ONUSIDA (2000) *Surveillance de deuxième génération du VIH : Les dix prochaines années*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC370-2ndGeneration-F.pdf>)

Matières

- 2.1.** Avantages de la planification de suivi et d'évaluation
- 2.2.** Éléments d'un plan de suivi et d'évaluation
- 2.3.** Approche participative lors de l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation
 - 2.3.1. Entreprendre une recherche préliminaire
 - 2.3.2. Constituer un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation et mettre au point des outils d'évaluation
 - 2.3.3. Élaborer une stratégie locale et nationale de suivi et d'évaluation
 - 2.3.4. Élaborer un plan provisoire de suivi et d'évaluation
 - 2.3.5. Réviser le plan provisoire de suivi et d'évaluation
 - 2.3.6. Finaliser le plan de suivi et d'évaluation
 - 2.3.7. Lancer le plan de suivi et d'évaluation
- 2.4.** Calendrier et budget
- 2.5. Points essentiels à retenir**

Ce module s'attache aux étapes à entreprendre pour élaborer, au moyen d'une approche participative, un plan de suivi et d'évaluation. Il souligne également aux lecteurs l'importance et les avantages des plans de suivi et d'évaluation et leurs éléments principaux. Des indications concernant le calendrier et le budget sont également fournies.

2.1. Avantages de la planification de suivi et d'évaluation

La planification de suivi et d'évaluation permet de :

- S'assurer que des ressources suffisantes pour les activités de suivi et d'évaluation (en termes de temps, d'argent et de personnel) sont prévues dans la budgétisation du programme/projet ;
- Atteindre l'objectif final du suivi et de l'évaluation, à savoir-faire apparaître les données dans le processus décisionnel ;
- Sensibiliser les gestionnaires de programme à l'intérêt du suivi et de l'évaluation pouvant être, par exemple, l'augmentation de l'efficacité et de l'efficacé de l'utilisation de ressources pendant toute la durée du programme ou de l'intervention ; et
- Faire en sorte que les effets démontrables sur les objectifs escomptés soient avérés dans la pratique.

2.2. Éléments d'un plan de suivi et d'évaluation

Un plan de suivi et d'évaluation doit généralement comprendre les éléments suivants :

- Postulats intrinsèques eu égard au contexte, aux activités et aux objectifs. Cet élément fournit un «récapitulatif de ce qui existe » pour pouvoir évaluer et améliorer la performance si les attentes de base ont besoin d' »être réajustées.
- Prévisions des relations entre activités, cibles et résultats. Cela permet de déterminer avec précision où se situent les problèmes de performance.
- Des indicateurs bien définis avec des informations sur la façon dont ils seront mesurés et calculés. L'ensemble des indicateurs doit être discuté en détail, notamment en ce qui concerne les valeurs de départ, le calendrier de suivi, les sources de données, et les estimations de ressources de suivi et d'évaluation. Ces éléments garantissent une évaluation fiable de la performance, permettant aux informations de suivi et d'évaluation de refléter précisément et pleinement la performance actuelle d'un programme eu égard à la gestion et à la prise décision en cours.
- Nécessité de partenariats et de collaborations pour atteindre des résultats. Cela permet d'orienter l'identification des responsabilités, que ce soit dans la conception d'un programme efficace ou dans l'évaluation du niveau de réussite de chacune des interventions de ce dernier.
- S'attacher particulièrement à l'évaluation et à l'utilisation périodiques d'indicateurs de performance, à l'aide des ressources allouées, au moins à mi-parcours et à la fin du projet. On pourra alors justifier l'allocation de ressources pendant toute la durée de vie du projet.
- Un plan de travail et un budget détaillé pour le suivi et l'évaluation.

2.3. Approche participative lors de l'élaboration de plan de suivi et d'évaluation

L'expérience des Programmes nationaux de lutte contre le SIDA souligne l'importance d'une approche participative pour créer le sentiment d'être partie prenante et pour remporter

« l'adhésion » lors de l'élaboration des plans nationaux de suivi et d'évaluation. Il est conseillé de créer une petite structure de suivi et d'évaluation au sein du Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS) (dotée d'un ou deux membres), pour *coordonner* l'établissement et la mise en œuvre des plans nationaux de suivi et d'évaluation. (voir module 1, pour tous les détails sur les rôles et les responsabilités des acteurs-clés du suivi et de l'évaluation dans les différentes composantes de suivi et d'évaluation).

Il est recommandé de suivre les étapes indiquées ci-dessous pour s'assurer que les acteurs-clés sont consultés de manière appropriée tout au long du processus :

- Entreprendre une recherche préliminaire
- Mettre en place un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation et développer des outils d'évaluation
- Elaborer une stratégie locale et nationale de suivi et d'évaluation
- Mettre au point un plan provisoire de suivi et d'évaluation
- Réviser le plan provisoire de suivi et d'évaluation
- Finaliser le plan de suivi et d'évaluation
- Lancer le plan de suivi et d'évaluation

2.3.1. Entreprendre une recherche préliminaire

La recherche préliminaire doit être entreprise dans le premier mois du processus, afin d'identifier les méthodes, les possibilités, les contraintes et les aspects essentiels déjà existants en matière de suivi et d'évaluation, et de procéder à une analyse plus approfondie. La recherche préliminaire consiste à un examen de documents, à des entretiens et à des visites sur le terrain.

L'examen de documents doit porter sur les documents spécifiques au pays suivants :

- Le Plan stratégique national
- Les plans stratégiques du CNLS, les plans de travail et les manuels opérationnels provisoires
- Les rapports de surveillance du ministère de la Santé
- Autres rapports de suivi et d'évaluation

Des entretiens doivent se dérouler avec les intervenants principaux pour leur demander des conseils et leur avis sur le suivi et l'évaluation. Les intervenants doivent comprendre :

- Le ministère de la Santé, les ministères et les partenaires de mise en œuvre principaux
- Le personnel et les consultants du CNLS
- Les membres du Groupe thématique des Nations Unies, dont les Conseillers de Programme de l'ONUSIDA
- Les donateurs bilatéraux/multilatéraux principaux
- Les ONG principales
- Les institutions universitaires/de recherche principales
- Les groupes de PVS principaux

Les visites sur le terrain doivent être menées auprès d'un large groupe représentatif d'intervenants, afin d'interroger le personnel sur le terrain et les bénéficiaires des subventions, et pour examiner les éléments relatifs au suivi et à l'évaluation existants suivants : systèmes, procédures, manuels, formulaires, liste de vérification et rapports. Ces visites sur le terrain fourniront un aperçu communautaire ainsi que des informations de terrain sur ce qui a ou n'a pas fonctionné

dans le secteur du suivi et de l'évaluation. Elles fourniront des exemples pratiques de systèmes et d'outils de suivi et d'évaluation.

En fonction de l'examen des documents, des entretiens et des visites sur le terrain, on pourra faire une synthèse des points forts et des points faibles du suivi et de l'évaluation existants, ainsi que des ressources existantes et potentielles en la matière.

2.3.2. Constituer un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation, et mettre au point des outils d'évaluation

Un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation doit être formé par le CNLS au cours du premier mois. Ce groupe (composé de représentants figurant dans la liste d'intervenants mentionnée précédemment) doit se réunir tous les mois, et au fur à mesure des besoins, pour donner des conseils et examiner les réalisations provisoires. Ce Groupe de Référence doit conseiller le gouvernement sur les aspects de suivi et d'évaluation tout au long de la mise en œuvre du plan national de suivi et d'évaluation (voir module 5, sur le rôle fondamental que ce groupe joue pour optimiser l'utilisation des données de suivi et d'évaluation).

Le CNLS, sur les conseils du Groupe de Référence, doit mettre au point un ensemble d'indicateurs et d'instruments au cours du deuxième mois, pour pouvoir suivre et évaluer les projets existants, parallèlement à l'élaboration d'un système de base de suivi et d'évaluation. Sans indicateurs ni instruments, il y a des chances que les projets n'entreprennent pas de suivi et d'évaluation pendant plusieurs mois. Le Groupe de Référence entreprendra les tâches suivantes :

- Mise au point d'un ensemble d'indicateurs;
- Développement d'outils de collecte de données;
- Elaboration de procédures de collecte de données;
- Établissement de la collecte de données;
- Supervision de la collecte de données; et
- Intégration des enseignements tirés en matière de collecte de données dans les plans de base de suivi et d'évaluation.

2.3.3. Élaborer une stratégie locale et nationale de suivi et d'évaluation

Une réunion consultative de deux jours au niveau local doit ensuite être organisée pour les intervenants (au bout du troisième mois) afin d'élaborer une stratégie locale approfondie de suivi et d'évaluation, comprenant des indicateurs et des mécanismes de collecte de données à l'échelon local. Le CNLS veillera à ce qu'il y ait une représentation équilibrée entre tous les intervenants du secteur public et de la société civile.

Une réunion d'intervenants à l'échelon national doit également être organisée au bout du troisième mois, afin d'élaborer une stratégie nationale de suivi et d'évaluation, comprenant des indicateurs et des mécanismes de collecte de données à l'échelon national. Une fois encore, le CNLS veillera à ce que la représentation soit équilibrée entre les intervenants du secteur public et ceux de la société civile. Les participants élaboreront une stratégie provisoire de suivi et d'évaluation afin d'établir une structure dans laquelle un système provisoire de suivi et d'évaluation sera mis au point.

2.3.4. Élaborer un plan provisoire de suivi et d'évaluation

Sur la base des étapes consultatives mentionnées ci-dessus, un petit noyau de responsables et de consultants du CNLS doivent élaborer, au bout du quatrième mois, un plan provisoire de suivi et d'évaluation.

2.3.5. Examiner le plan provisoire de suivi et d'évaluation

Une deuxième série de réunions consultatives d'intervenants aux niveaux local et national doit être organisée au bout du quatrième mois, afin d'examiner et de réviser soigneusement le plan provisoire de suivi et d'évaluation. Toute la gamme des personnes identifiées ci-dessus doit y assister.

2.3.6. Finaliser le plan de suivi et d'évaluation

Sur la base des informations et des révisions issues des réunions locales et nationales, ainsi que des informations provenant d'autres sources, un plan final de suivi et d'évaluation sera élaboré au bout du cinquième mois.

2.3.7. Lancer le plan de suivi et d'évaluation

Une réunion nationale d'une demi-journée doit ensuite être tenue dans une ou des grande(s) ville(s), au bout du sixième mois, afin de lancer le plan de suivi et d'évaluation. Jusqu'à 200 intervenants des secteurs publics et privés peuvent assister au lancement.

2.4. Calendrier et budget

Un exemple de calendrier et de budget relatifs au processus participatif mentionné ci-dessus, figure dans les appendices 1 et 2 respectivement.

2.5. Points essentiels à retenir

Un plan de suivi et d'évaluation doit généralement comprendre les éléments suivants :

- Postulats intrinsèques eu égard au contexte, aux activités et aux objectifs
- Prévision des relations entre activités, cibles et résultats
- Indicateurs bien définis avec des informations sur la façon dont ils seront évalués et calculés
- Nécessité de partenariats et de collaborations pour atteindre des résultats, et créer le sentiment d'être partie prenante et remporter « l'adhésion » lors de l'élaboration des plans nationaux de suivi et d'évaluation.
- S'attacher particulièrement à l'évaluation périodique et à l'utilisation d'indicateurs de performance, à l'aide des ressources allouées, au moins à mi-parcours et à la fin du projet
- Plan de travail et budget détaillés pour le suivi et l'évaluation

Les étapes essentielles lors de l'élaboration d'un plan national de suivi et d'évaluation au moyen d'une approche participative, sont les suivantes :

- Recherche préliminaire dans le premier mois
- Constitution d'un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation par le CNLS dans le premier mois
- Élaboration d'une stratégie locale et nationale de suivi et d'évaluation par le biais de réunions consultatives d'intervenants dans le troisième mois
- Élaboration d'un plan provisoire de suivi et d'évaluation le quatrième mois
- Examen du plan provisoire de suivi et d'évaluation le quatrième mois
- Finalisation du plan de suivi et d'évaluation le cinquième mois
- Lancement du plan de suivi et d'évaluation le sixième mois

APPENDICE 1

EXEMPLE DE CALENDRIER

Action	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois
Entreprendre la recherche préliminaire	X					
Constituer un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation et mettre au point des indicateurs		X	X			
Élaborer une stratégie locale et nationale de suivi et d'évaluation			X			
Élaborer plan/manuel provisoire de suivi et d'évaluation				X		
Réviser plan/manuel provisoire de suivi et d'évaluation					X	
Finaliser plan/manuel de suivi et d'évaluation					X	
Lancer plan/manuel de suivi et d'évaluation						X

APPENDICE 2

EXEMPLE DE BUDGET RELATIF AU PROCESSUS DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE

Activité	Budget
Recherche préliminaire	
Constituer un Groupe de Référence et créer un ensemble d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation	Réunions mensuelles: 6 réunions x 1000 USD par réunion = 6000 USD Sous-total = 6000 USD
Élaborer une stratégie locale et nationale de suivi et d'évaluation	Organisation: 3000 USD Produits consommables: 2000 USD Transport et hébergement pendant 2 jours : 20 personnes x 400 USD = 8000 USD x 2 (échelon local et national) Sous-total = 21 000 USD
Élaborer un plan provisoire de suivi et d'évaluation	
Réviser le plan provisoire de suivi et d'évaluation	Organisation: 3000 USD Produits consommables: 2000 USD Transport et hébergement pendant 2 jours: 20 personnes x 400 USD = 8000 USD x 2 (échelon local et national) Sous-total = 21 000 USD
Finaliser le plan de suivi et d'évaluation	
Lancer le plan de suivi et d'évaluation	Guide de suivi et d'évaluation: 7000 USD Transport et boissons pour 200 participants: 200 personnes x 25 USD = 5000 USD Sous-total = 12 000 USD
Appui d'un cabinet-conseil	100 personnes par jour x 300 USD = 30 000 USD Sous-total = 30 000 USD
Total	90 000 USD

Remarque : ce budget a été élaboré en 2001 et présente des chiffres moyens. Il devra être ajusté en fonction de chacun des contextes. Ce budget concerne uniquement l'élément participatif de l'ensemble du processus de planification du suivi et de l'évaluation.

Matières

- 3.1.** Produire des données de bonne qualité
- 3.2.** Identifier les utilisateurs finaux cibles, présenter et concevoir les données en fonction de leurs besoins
- 3.3.** Mettre en place des systèmes d'utilisation de données efficaces
 - 3.3.1. S'assurer de l'investissement des gouvernements
 - 3.3.2. Etablir un Groupe de travail pour le suivi et l'évaluation
 - 3.3.3. Allouer des ressources suffisantes pour le plan d'utilisation de ressources
- 3.4. Points essentiels à retenir**

Ce module aide les gestionnaires de programmes à s'attaquer à un élément important du système de suivi et d'évaluation : traduire les données en politique et en programme. Comme indiqué dans les modules précédents, l'objectif final de la collecte de données est de s'assurer que les données sont prises en considération dans les prises de décisions. Au cours des dernières années, les données ont davantage servi à plaider la cause, à générer des ressources ou à attribuer des changements à des interventions spécifiques plutôt qu'à élaborer des programmes. Si la philosophie de la « planification fondée sur l'expérience » risque de prendre du temps à être totalement intégrée dans les programmes nationaux, ce module propose des étapes concrètes permettant d'optimiser l'utilisation de données. Pour obtenir davantage d'informations sur le sujet, notamment des exemples sur la façon dont les données sont et ont été utilisées pour la planification, l'élaboration de programmes et la réorientation de programmes, ainsi que pour la présentation, il est vivement recommandé aux lecteurs de consulter le prochain module de surveillance intitulé *Using data from HIV surveillance systems: Guidance on effective use of data from second generation surveillance systems*.

Les étapes décrites ci-après aident les gestionnaires de programme à optimiser l'utilisation de données :

- Produire des données de bonne qualité
- Identifier les différents utilisateurs finaux, présenter et concevoir les données en fonction de leurs besoins
- Mettre en place des systèmes d'utilisation de données efficaces

3.1. Produire des données de bonne qualité

Produire des données probantes et fiables est une condition essentielle à leur utilisation. Il est indispensable de consacrer du temps et de faire des efforts tout au long du processus de collecte de données (conception, travail sur le terrain, analyse) pour assurer la diffusion de données de bonne qualité.

Pendant la phase de conception de la collecte de données, il est impératif de procéder aux étapes suivantes :

- (1) *Des objectifs clairement définis* doivent être fixés¹. Il convient néanmoins de se lancer dans la collecte de données uniquement lorsque (a) des interventions actives sont en place et que (b) aucune donnée appropriée ne peut être utilisée aux fins des objectifs.
- (2) *Les indicateurs/questions doivent être applicables* au contexte du pays et, au besoin, être modifiés en fonction de celui-ci plutôt que d'être transposés directement à partir d'outils génériques. Par exemple, la question « Une personne peut-elle contracter le VIH par une piqûre de moustique » est susceptible de faire partie d'un indicateur normalisé sur les connaissances en matière de prévention du VIH, n'étant de fait pas adapté à certaines parties du monde. Les mauvaises questions conduisent à des réponses inutiles.
- (3) *Les indicateurs/questions doivent couvrir tous les éléments à prendre en compte*. Par exemple, si l'objectif vise à améliorer la qualité des soins dispensés dans l'ensemble des centres nationaux de santé, des données relatives à tous les aspects en la matière (formation du personnel, logistique, et éventail des possibilités offertes en matière de planification familiale) doivent être collectées.
- (4) *Des informations de départ doivent être fournies* pour chacun des éléments évalués afin de déterminer les progrès du programme.

¹ La définition d'objectifs de collecte de données sera plus facile si les buts/objectifs du programme/projet à suivre ou à évaluer sont bien définis, ce qui constitue l'une des caractéristiques essentielles d'un bon système de suivi et d'évaluation.

- (5) *Des instruments doivent être testés pour pouvoir garantir la validité et la fiabilité des données.* Tester l'exactitude des instruments est indispensable, bien que coûteux. Si des tests pilotes complets ne sont pas possibles, des instruments doivent être testés à petite échelle ou sur des groupes spécifiques, pour s'assurer que les facteurs culturels et autres, du contexte local sont pris en compte lors de la conception et de l'utilisation de l'instrument.

Exemple illustrant l'importance de l'examen détaillé des données

Des campagnes au niveau mondial se sont attachées au fait que parmi les nouvelles infections à VIH, 50% touchaient les personnes âgées de moins de 24 ans, âge auquel les jeunes découvrent leur sexualité et adoptent probablement un comportement à risque. Un pays, dans lequel l'épidémie se propageait rapidement, a rassemblé les données provenant de sa surveillance nationale et les a analysées par tranche d'âge : quelque 68% de toutes les infections existantes touchaient les jeunes de moins de 25 ans. Un article qui a fait la une d'un grand journal a indiqué que la surveillance comportementale parmi les enfants en âge de l'école secondaire, avait révélé des indicateurs consternants : plus de la moitié des élèves avait des partenaires multiples et seulement 20% d'entre eux utilisaient des préservatifs. Le ministère de la Santé et de l'Éducation a réagi rapidement, et a réussi à faire pression pour obtenir une allocation de 4 millions de dollars pour élaborer un programme scolaire sur les compétences psychosociales visant à aider les jeunes à éviter les rapports sexuels à risque. Ce programme a été rapidement mis en œuvre.

Deux ans plus tard, une nouvelle surveillance comportementale a été réalisée. Les indicateurs de partenaires multiples étaient tombés à 25%, et l'utilisation de préservatifs avait doublé. Néanmoins, le nombre d'infection parmi les jeunes, relevé par le système de surveillance du VIH, continuait de progresser. Un comité parlementaire a donné ordre de procéder à une enquête. Les responsables de la santé publique ont repris les données de surveillance comportementale. Les indicateurs relevés lors de la première année n'étaient pas erronés, en ce sens que tous les élèves ayant eu des rapports sexuels lors de l'année précédente avaient des partenaires multiples, et seulement 2 sur 10 avaient utilisé des préservatifs. Toutefois, une enquête plus approfondie a montré que 8% seulement de tous les élèves n'avait pas eu de rapports sexuels du tout, et 4% seulement au cours de la dernière année; 10% de l'ensemble des élèves du secondaire avait indiqué avoir consommé de la drogue injectable lors de l'année précédente et, pendant le second cycle de surveillance comportementale, le taux pour ce groupe avait atteint les 14%.

Ces taux très élevés de consommation de drogues injectables étaient passés inaperçus, en raison du fait que les responsables de la santé publique avaient observé les conséquences de rapports sexuels non protégés. Le ministère de la Santé a rapidement donné ordre d'évaluer la consommation de drogues injectables et l'évaluation a montré que 85% des consommateurs de drogues injectables avaient moins de 25 ans. Si les données de surveillance comportementale avaient été mieux utilisées au départ, il aurait été évident que le facteur de risque d'infection à VIH n'était pas le rapport sexuel, mais la consommation de drogues injectables, surtout chez les jeunes. Des programmes scolaires sur les compétences psychosociales ont été par la suite redéfinis, visant à davantage aider les jeunes à ne pas tomber dans la drogue; des programmes de réduction des préjudices ont été redéfinis pour ceux qui consommaient déjà des drogues injectables ; les CDI ont été intégrés en tant que groupe au système de surveillance nationale.

Extrait du module d'utilisation de données : Using data from HIV surveillance systems: Guidance on effective use of data from second generation surveillance systems. Elizabeth Pisani.

- (6) *Des données doivent être collectées aussi souvent que nécessaires.* La fréquence appropriée de collecte de données dépend des objectifs et des activités des programmes. Lors de l'élaboration de plans pour le suivi et l'évaluation, les gestionnaires comme les experts en suivi et évaluation doivent tenir sérieusement compte de cet aspect. Si les données sont collectées trop souvent, il est probable que les faibles fluctuations d'erreur-type (par exemple, concernant l'échantillonnage) produisent davantage de résultats prêtant à confusion que l'expérience issue de la réalisation des programmes.
- (7) *La taille de l'échantillonnage doit être adaptée* afin d'obtenir des estimations précises.
- (8) *Dispenser une formation appropriée aux professionnels sur le terrain* sur les instruments de collecte de données. Cela résoudra, dans la mesure du possible, le problème de « subjectivité » (impressions et sentiments de l'interviewer rendant difficiles les comparaisons dans le temps ou entre unités ou populations géographiques) et les erreurs telles que les données inappropriées ou incomplètes, ou encore, l'absence de réponse.

Pendant la phase d'analyse et d'interprétation, il est indispensable de :

- (1) *Examiner les données en détail* avant de prendre des décisions. Il faut étudier les données de toute nature (voir à l'encadré ci-dessous, l'exemple relatif aux données de surveillance comportementale), et établir des liens entre elles afin de faire une analyse générale de la situation. En l'absence d'une telle analyse, il sera difficile d'imputer les changements de résultats ou d'impact, à des mesures prises dans le cadre de programmes.
- (2) Cerner les incertitudes eu égard aux sources ou aux outils de données (qui peuvent ou ne peuvent pas être évitées), et prendre ces dernières en considération lors de l'interprétation des résultats.
- (3) *Les conclusions ne doivent pas être généralisées* à tout le pays si les études ont été conduites dans certaines parties du pays (villes, districts ou régions).

3.2. Identifier les différents utilisateurs finaux, présenter et concevoir les données en fonction de leurs besoins

Identifier les différents auditoires cibles et s'assurer que les données sont présentées de manière à optimiser leur utilité et à répondre à l'objectif final, est une autre condition essentielle à l'utilisation de données.

La vente de données n'est pas différente de la vente d'un autre produit. Il faut produire le produit adapté à l'auditoire. A cette fin, les étapes suivantes sont proposées :

- (1) Fixer l'objectif
- (2) Choisir le marché cible permettant de répondre à cet objectif
- (3) Produire le produit répondant aux besoins du marché cible

Selon que les utilisateurs finaux sont les communautés affectées, des politiciens, des décideurs, le grand public, des professionnels du sexe, des jeunes ou des représentants des médias, le contenu du message, le langage et la forme des produits doivent être adaptés au groupe concerné. Le produit peut varier et prendre différentes formes : ateliers d'analyses de données vivants avec des ONG, informations à caractère politique sur l'efficacité de l'éducation sexuelle dispensée aux directeurs d'écoles, production de rapports percutants dans les pays accompagnés de conférences de presse et de présentations au Premier Ministre et au Parlement, fiches d'informations, communiqués de presse destinés aux médias, rapports et articles publiés sur l'Internet ou diffusés par courriel au grand public, par le biais de listes de diffusion.

Une même information dans des langages différents

- L'incidence du VIH chez les 15-19 ans est forte, et la prévalence parmi les femmes âgées de 19 ans s'élève à 33%
- Les nouvelles infections à VIH sont courantes parmi les jeunes en fin d'adolescence ; un tiers des filles âgées de 19 ans ont déjà contracté le virus
- Des centaines d'adolescents contractent le VIH chaque semaine. Si votre fille est dans une classe de 60 élèves, environ 20 d'entre eux auront contracté le VIH au moment du diplôme.

Extrait du module d'utilisation de données : Using data from HIV surveillance systems: Guidance on effective use of data from second generation surveillance systems. Elizabeth Pisani.

3.3. Mettre en place des systèmes d'utilisation de données efficaces

3.3.1. S'assurer de l'investissement des gouvernements

L'expérience passée a montré l'importance de s'assurer que les gouvernements prennent les données en charge (décideurs et gestionnaires de programmes) tout au long du processus de collecte de données afin d'optimiser l'utilisation de ces dernières. L'investissement du gouvernement ne se traduira pas forcément en une meilleure utilisation immédiate des données. Des obstacles politiques ou autres peuvent toujours entraver la mise en pratique des données. Toutefois, l'investissement du gouvernement permet d'élaborer un système intégré pour le suivi et l'évaluation qui aura plus de chances de réussir qu'un système fragmenté qui satisfait les besoins d'informations de donateurs choisis plutôt que des gouvernements nationaux.

Cet investissement implique que :

- Les agences gouvernementales ayant la responsabilité principale de la surveillance du VIH, du suivi et de l'évaluation, donnent des directives et encadrent tous les acteurs concernés par les activités de suivi et d'évaluation, tout au long du processus de collecte de données (depuis la planification intégrée à l'analyse, à l'interprétation, et à la communication des informations) ;
- La capacité nationale existante (gouvernementale et non gouvernementale) doit être renforcée pour garantir des données uniformes, de bonne qualité, dans un cadre durable (par exemple, une formation efficace en suivi et évaluation sur le VIH/SIDA dispensée aux institutions, telles que le Bureau des Statistiques ou le bureau du recensement, peut être le meilleur moyen de garantir cette durabilité, étant donné que ces institutions ont déjà un savoir-faire en matière d'enquêtes).

De même, en fonction des questions abordées, des partenariats stratégiques avec des intervenants-clés doivent être établis pendant la phase de conception, afin d'utiliser au mieux les recommandations spécifiques. Par exemple, il faut chercher à obtenir la contribution des gestionnaires de programmes de prévention, et pas seulement celles des chercheurs, afin de veiller à ce que les recommandations relatives à l'application à la prévention soient spécifiques et efficaces.

3.3.2. Etablir un Groupe de travail pour le suivi et l'évaluation

Les Groupes de travail pour le suivi et l'évaluation se sont avérés être des mécanismes de coordination utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales complètes de suivi et d'évaluation, y compris des plans d'utilisation de données. Les Groupes de travail sont

généralement dirigés par un représentant principal du gouvernement (ministère de la Santé ou Commission nationale pour la lutte contre le SIDA). Les membres principaux sont les personnes chargées de la collecte de données : fonctionnaires du gouvernement des différents ministères responsables ; chercheurs universitaires ; sociétés privées impliquées dans l'étude de marché ; conseillers techniques d'organisations internationales ; et principaux donateurs. Les membres de communautés affectées peuvent être intégrés dans les membres principaux ; s'ils ne le sont pas, ils feront partie des membres occasionnels les plus fréquents.

En ce qui concerne le plan d'utilisation de données, le groupe de travail peut être chargé du travail de base consistant à définir les auditoires cibles et les messages-clés à communiquer à chacun d'entre eux, ainsi qu'à désigner les différentes institutions pour entreprendre des tâches spécifiques comme l'analyse de données, la mise en forme ou l'élaboration de rapports.

3.3.3. Allouer des ressources suffisantes pour le plan d'utilisation de ressources

Lors de l'élaboration du budget pour le suivi et l'évaluation des Programmes nationaux, il faut envisager de s'investir dans la mobilisation des pouvoirs publics. Généralement, les budgets couvrent les frais de diffusion comprenant l'impression du rapport et la tenue d'une réunion pour présenter les données aux personnes déjà engagées dans la lutte contre le VIH/SIDA. Il est recommandé d'allouer des fonds pour le recrutement d'un agent politique professionnel dans les Programmes nationaux de lutte contre le SIDA. Cela peut constituer un atout précieux pour pouvoir accroître l'engagement vers une riposte appropriée.

De la même manière, la diffusion de données ne doit pas être un exercice unique. Il faut établir un cadre pour la diffusion régulière d'information aux auditoires cibles, dans le plan d'utilisation de données et le financement sécurisé.

3.4. Points essentiels à retenir

Pour optimiser l'utilisation de données, il est recommandé de procéder aux étapes suivantes :

- Produire des données de bonne qualité
- Définir les différents utilisateurs finaux cibles
- Présenter et mettre les données sous une forme adaptée aux différents utilisateurs finaux cibles
- S'assurer de l'investissement des gouvernements pendant les phases de planification, de mise en œuvre, d'analyse et de communication des données
- Mettre en place un groupe de travail pour le suivi et l'évaluation, formé de nombreux acteurs désignés en la matière, afin d'aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies de suivi et d'évaluation.

Matières

- 4.1.** Décider qui doit mettre en oeuvre les activités de suivi et d'évaluation
- 4.2.** Mandat relatif à un consultant en suivi et évaluation
- 4.3.** Mandat relatif à une entité spécialisée de suivi de programme
- 4.4.** Grandes lignes de plan d'évaluation
 - 4.4.1. Contexte
 - 4.4.2. Objectifs et attribution de l'évaluation
 - 4.4.3. Méthodologie
 - 4.4.4. Résumé des étapes d'étude
 - 4.4.5. Ecueils et postulats
 - 4.4.6. Equipe d'évaluation
 - 4.4.7. Proposition de calendrier de travail
 - 4.4.8. Eléments à fournir
- 4.5. Points essentiels à retenir**

Ce module vise à aider les gestionnaires de programme dans la coordination d'activités de suivi et d'évaluation des programmes/projets de lutte contre le VIH/SIDA au niveau national. Il est indispensable de décider qui doit mettre en œuvre les activités de suivi et d'évaluation en fonction des éléments de suivi et d'évaluation présentés dans le module 1 (Concepts de base de suivi et d'évaluation). Ce module fournit certaines propositions ainsi que des mandats relatifs à des consultants pour le suivi et l'évaluation, à des agences de suivi et d'évaluation, et des plans d'évaluation. Il répertorie aussi les sources essentielles en matière de suivi et d'évaluation qui permettent d'obtenir des indicateurs normalisés par secteur de programme et par protocoles types d'enquêtes sur les ménages, les centres de santé et autres enquêtes spécialisées.

4.1. Décider qui doit mettre en œuvre les activités de suivi et d'évaluation

Comme il est recommandé dans le module 1, le CNLS (ou son équivalent) doit coordonner et non mettre en œuvre les activités de suivi et d'évaluation. Il est donc conseillé au CNLS de recourir à des sources extérieures pour les éléments de suivi et d'évaluation suivants :

Élément	Sous-traité à
Système global	Consultant pour le suivi et l'évaluation/CNLS (voir mandat ci-dessous)
Surveillance	Biologique: Programme national de lutte contre le SIDA ou d'épidémiologie, appuyé par un comité d'experts pour la surveillance (Concernant les mandats/protocoles, voir l'appendice I sur les sources en matière de suivi et d'évaluation) Comportementale: Universités, institutions pour la recherche ou sociétés de consultants (Concernant les mandats/protocoles, voir l'appendice I sur les sources pour le suivi et l'évaluation)
Recherche	Universités/institutions (Concernant les mandats/protocoles, voir l'appendice I sur les sources en matière de suivi et d'évaluation)
Suivi national du programme du CNLS, du secteur public et de la société civile	Sociétés principales de comptabilité/consultation (Concernant les mandats/protocoles, voir l'appendice I sur les sources en matière de suivi et d'évaluation)

4.2. Mandat relatif à un consultant pour le suivi et l'évaluation

Il est vivement conseillé au CNLS de recruter un consultant pour le suivi et l'évaluation, qui aidera à élaborer un système global en la matière. Un mandat détaillé, un exemple d'annonce d'offre d'emploi, et les critères de sélection figurent dans le Manuel opérationnel des Conseils nationaux de lutte contre le VIH/SIDA pour le suivi et l'évaluation qui peut être téléchargé depuis le site Web de l'ONUSIDA à l'adresse suivante (http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC808-MonEval_en.pdf). Un résumé de ce manuel figure ci-après.

Etablir les besoins en matière de données/communication des informations. Le consultant prendra comme point de départ les activités principales déjà entreprises par le CNLS. Il examinera rapidement la structure logique et les indicateurs existants au sein du CNLS, et proposera un ensemble d'indicateurs opérationnels et mesurables ainsi que le détail des évaluations relatives aux contributions, aux réalisations, aux processus, aux résultats et à l'impact. Le consultant peut aider le CNLS à réorganiser sa structure de travail logique.

Concevoir le système de suivi et d'évaluation. Le consultant aidera ensuite le CNLS à concevoir un système de suivi et d'évaluation et à élaborer un plan de suivi et d'évaluation. Ce système doit, dans la mesure du possible, refléter le Plan national stratégique.

Mettre au point un plan de mise en œuvre. Le plan de mise en œuvre comprendra le détail du plan de travail, du calendrier, des étapes principales et du budget pour chacun des éléments de suivi et d'évaluation proposé dans le plan de suivi et d'évaluation du CNLS.

Former les partenaires de coordination et de mise en œuvre. Le consultant formera les principaux partenaires de suivi, en particulier le CNLS, les ministères responsables, les ONG et les districts pour pouvoir mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation.

S'assurer que le système est testé, affiné et pleinement mis en œuvre. Le consultant travaillera avec le CNLS pour faire des tests sur le terrain et affiner l'ensemble du système de suivi et d'évaluation. Il s'assurera ensuite que les systèmes sont pleinement mis en œuvre pendant au moins trois mois, avant que le CNLS ne soit seul responsable de la coordination du suivi et de l'évaluation.

Indiquer les prochaines étapes. Le consultant présentera ensuite un plan détaillé indiquant les grandes lignes des prochaines étapes auxquelles le CNLS doit procéder pour consolider le suivi et l'évaluation, notamment les mécanismes que le CNLS peut utiliser pour s'assurer que le plan est actualisé au gré du retour régulier d'informations et des processus consultatifs, suivant les besoins.

4.3. Mandat relatif à une entité spécialisée de suivi de programme

- Elaborer un plan global annuel de suivi et d'évaluation
- Définir les caractéristiques techniques pour chaque élément de suivi et d'évaluation, et sous-traiter des agences extérieures pour la gestion de chaque élément
- Collecter, saisir et analyser régulièrement les données de suivi de programme des partenaires
- Superviser la qualité et la ponctualité des produits sous-traités de suivi et d'évaluation
- Examiner les produits sous-traités de suivi et d'évaluation, élaborer et communiquer les conclusions en vue de la mise en œuvre de programme, notamment en ce qui concerne les modifications relatives aux priorités géographiques, aux groupes cibles, aux partenaires d'interventions et de mise en œuvre
- Vérifier la compatibilité interne et la validité des données sur les prestations de service communiquées par les partenaires de mise en œuvre du CNLS, en procédant à des visites pendant au moins six mois
- Evaluer la qualité des services des partenaires de mise en œuvre, à l'aide de listes de vérification convenues d'assurance de la qualité, en procédant à des visites pendant au moins six mois
- Faire une validation croisée des données de programme et financières, afin de s'assurer de la fiabilité des sources de données
- Elaborer une base de données de gestion simple avec Access, pouvant être largement consultée et utilisée pour d'autres analyses
- Aider le CNLS à identifier les partenaires de mise en œuvre dont la performance est exemplaire et pouvant servir d'exemple à suivre, ainsi que les partenaires sous-performants pour lesquels on peut proposer des mesures correctives
- Elaborer tous les six mois des rapports de suivi de programme, comprenant des données sommaires, qui examinent la performance globale par rapport aux cibles fixées, et qui fournissent des recommandations générales sur les programmes, notamment des recommandations visant à améliorer à la fois la performance du programme et son suivi et son évaluation.

4.4. Grandes lignes du plan d'évaluation

Ces grandes lignes sont destinées à aider les gestionnaires de programme à élaborer les mandats relatifs à différents types d'évaluations : évaluations des processus ou examens à mi-parcours, évaluations des résultats, et évaluations institutionnelles.

4.4.1 Contexte

La partie contexte doit comprendre les éléments suivants :

- L'objectif du programme/projet
- L'audience cible : bénéficiaires de premiers et second ordre
- Zones géographiques couvertes par le programme/projet

4.4.2. Objectifs et attribution de l'évaluation

Il est recommandé de procéder aux évaluations selon les critères d'adéquation, d'efficacité, d'efficience et de durabilité du Comité d'aide au développement (CAD), établis dans les principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement¹. En fonction du type d'évaluation, ces principes ne s'appliquent pas tous. Toutefois, toutes les évaluations doivent aboutir à des recommandations sur les questions abordées, afin d'améliorer la performance et de fournir le détail des enseignements principaux que l'on peut en tirer, en vue de futurs projets similaires.

- **Adéquation:** Mesure dans laquelle les objectifs d'un programme/projet sont compatibles avec les besoins d'un pays et les bénéficiaires directs.
 - (1) Dans quelle mesure les objectifs du programme/projet sont-ils (toujours) valables ? (Adéquation du programme/projet aux besoins du pays et au groupe.)
 - (2) Les activités du programme/projet sont-elles compatibles avec le but global et la réalisation de ses objectifs ?
 - (3) Les activités du programme/projet sont-elles compatibles avec les impacts et les effets escomptés ?
- **Efficacité:** Mesure dans laquelle le programme/projet a atteint ses objectifs.
 - (1) Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs fixés ?
 - (2) Quels ont été les facteurs principaux ayant influencé la réalisation ou la non réalisation des objectifs ? (Obstacles à la mise en œuvre et facteurs de facilitation.)
- **Efficience:** Mesure dans laquelle les contributions (fonds, compétences, temps, etc.) se sont converti en réalisations économiques. Cet élément vise à trouver les ressources les plus économiques pour atteindre les résultats escomptés. Ce qui consiste généralement à comparer différentes approches aboutissant aux mêmes réalisations, pour voir si le processus le plus efficace a été adopté.
 - (1) Les activités ont-elles été réalisées à moindre frais ? (Appui direct comparé à l'externalisation ; adéquation des compétences requises pour une activité donnée.)
 - (2) les objectifs ont-ils été atteints dans les délais fixés ?
 - (3) le programme/projet a-t-il été mis en œuvre de la façon la plus rentable comparé à d'autres solutions ?
- **Impact:** Changements positifs et négatifs générés par un programme/projet directement ou indirectement, voulus ou non voulus. Il s'agit des impacts et des effets

¹ Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement; OCDE (1991)

principaux générés par un programme sur les indicateurs économiques, environnementaux, et de développement.

- (1) Quelle a été la conséquence du programme/projet?
 - (2) Quel changement l'activité a-t-elle apporté aux bénéficiaires ?
 - (3) Combien de personnes ont-elles été touchées ?
- Durabilité: Probabilité de bénéfices permanents à long terme d'un programme programme/projet.
 - (1) Dans quelle mesure les bénéfices d'un programme/projet ont-ils perduré après la cessation du financement des donateurs ?
 - (2) Quels sont les facteurs principaux ayant influencé la réalisation ou la non réalisation de la durabilité d'un programme/projet ?

Dans cette section, des précisions sur ce qui ne sera pas possible d'examiner sont également indiquées.

4.4.3. Méthodologie

En fonction du type d'évaluation, il faut utiliser à la fois des méthodes qualitatives (examens sur documents, entretiens avec les informateurs-clés, discussions de groupe spécifique, observations) et quantitatives (enquêtes sur les ménages, centres de santé ou autres enquêtes spéciales), exposées en détail dans cette section.

La base de sondage doit également être indiquée dans cette section. Encore une fois, le type d'évaluation déterminera l'étendue du sondage, étant donné que les études d'impact demandent beaucoup plus de rigueur que les autres.

4.4.4. Résumé des étapes d'étude

Il est conseillé d'intégrer dans les plans d'évaluation une section portant sur les étapes principales d'étude, allant de la phase de planification à celle de communication des informations.

Etape n°1: Mettre au point un calendrier commun

- Déterminer la structure de l'étude
- Mettre au point des instruments d'étude, comprenant listes de vérification, guide pour les discussions de groupe spécifique, guides pour les entretiens avec les informateurs principaux, questionnaires
- Recrutement d'interviewers

Etape n° 2: Séance d'information/formation destinée à l'équipe d'étude

- La formation doit porter sur les objectifs de l'évaluation, le contenu et les concepts en la matière, ainsi que sur les techniques d'entretien et les discussions concernant le contrôle de la qualité.

Etape 3: Processus de collecte de données

Etape 4: Traitement de données

Etape 5: Constitution et présentation de rapport provisoire

Etape 6: Présentation du rapport final et discussion à ce propos, plan de suivi

4.4.5. *Écueils et postulats*

Dans toutes les évaluations, il existe des écueils et des postulats auxquels il faut répondre au début du processus, afin de les minimiser le plus possible.

4.4.6. *Équipe d'évaluation*

Cette section doit spécifier la composition de l'équipe d'évaluation. La crédibilité de l'évaluation dépend des compétences et du caractère indépendant des évaluateurs, ainsi que du degré de transparence du processus d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit généralement être dotée d'une expérience appropriée en matière d'évaluation et de VIH/SIDA, de bonnes compétences de gestion et de coordination, ainsi qu'une expérience dans le domaine de l'aide internationale et des donateurs multiples. L'évaluation doit être indépendante et impartiale tout en donnant la possibilité aux principaux intervenants de participer à des étapes spécifiques du processus. Cela permettra de créer un milieu d'apprentissage dans lequel les conclusions de l'évaluation seront associées à l'élaboration future de politiques et de programmes.

4.4.7. *Proposition de calendrier de travail*

Il est conseillé d'établir un tableau indiquant le calendrier de travail pour le suivi. La cadence d'exécution de chaque étape dépendra du type d'évaluation. Un exemple est donné ci-dessous.

	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois	7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois
Étape n° 1								
Étape n° 2								
Étape n° 3								
Étape n° 4								
Étape n° 5								
Étape n° 6								

4.4.8. *Éléments à fournir*

Les éléments qui doivent être fournis sont les suivants :

- Rapport final d'évaluation
- Copie des instruments de collecte de données

4.5. *Points essentiels à retenir*

- Le CNLS doit coordonner les activités de suivi et d'évaluation et non les mettre en œuvre
- Il est vivement conseillé au CNLS de recruter un consultant pour le suivi et l'évaluation qui aidera à élaborer un système global de suivi et d'évaluation

APPENDICE 1:

SOURCES PRINCIPALES EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La nouvelle page Web sur le suivi et l'évaluation du site de l'ONUSIDA offre, dans la rubrique bibliothèque suivi et évaluation, tous les manuels ou directives principaux de suivi et d'évaluation. Pour obtenir de plus amples informations, consultez les références indiquées dans l'encadré ci-dessous.

Les principales sources relatives aux directives indiquées ci-dessous sont : ONUSIDA, OMS, MEASURE et FHI. Les dernières versions de ces directives peuvent être consultées sur l'Internet aux adresses suivantes :

<http://www.unaids.org>

<http://www.who.int>

<http://www.cpc.unc.edu/measure>

<http://www.fhi.org>

<http://www.cdc.gov>

<http://www.usaid.gov>

Centers for Disease Control and Prevention (2002) *Strategic Monitoring and Evaluation: A Draft Planning Guide and Related Tools for CDC GAP Country Programs*. Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta.

Family Health International (2002) *Evaluating Programs for HIV/AIDS Prevention and Care in Developing Countries: A Handbook for Program Managers and Decision Makers*. Family Health International, Arlington.
(<http://www.fhi.org/en/aids/impact/impactpdfs/evaluationhandbook.pdf>)

Family Health International (2000) *Behavioural Surveillance Surveys (BSS): Guidelines for Repeated Behavioural Surveys in Populations at Risk for HIV*. Family Health International, Arlington. (<http://www.fhi.org/en/aids/wwdo/wwd12a.html#anchor545312>)

ONUSIDA (2000) *Agir vite pour prévenir le SIDA : le cas du Sénégal*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una99f34.pdf>)

ONUSIDA (1998) *The Relationship of HIV and STD Declines in Thailand to Behavioural Change*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una98e2.pdf>)

ONUSIDA (1998) *Evaluation des progrès en Ouganda – Prévalence du VIH et comportement sexuel : avantage d'une double surveillance*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una98f8.pdf>)

ONUSIDA /Family Health International (2000) *Rencontrer les besoins des programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA: la collecte de données sur les comportements*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/determinants/una98f8.pdf>)

ONUSIDA /MEASURE (2001) *Programmes SIDA nationaux : Guide de suivi et d'évaluation*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC689-Guide-F.pdf>)

ONUSIDA /Banque mondiale (2003) *Conseils nationaux du SIDA : Manuel opérationnel de suivi et d'évaluation*. ONUSIDA /Banque mondiale, Genève. (http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC808-MonEval_fr.pdf)

OMS/ ONUSIDA (2000) *Surveillance de deuxième génération du VIH : Les dix prochaines années*. ONUSIDA, Genève. (<http://www.unaids.org/publications/documents/epidemiology/surveillance/JC370-2ndGeneration-F.pdf>)

Matières

- 5.1.** Historique de l'UNGASS sur le VIH/SIDA
- 5.2.** Étapes entreprises pour favoriser la mise en oeuvre complète de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS sur le VIH/SIDA
- 5.3.** Processus d'élaboration d'indicateurs
- 5.4.** Choix d'un ensemble d'indicateurs de base pour suivre l'évolution au regard des objectifs et des cibles visés à la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, et outils d'évaluation associés
- 5.5.** Communication des information et responsabilités
- 5.6.** Propositions d'actions pour mettre en œuvre la structure de suivi et d'évaluation de la déclaration d'engagement
- 5.7. Points essentiels à retenir**

Ce module présente aux lecteurs les étapes qui ont permis d'élaborer l'ensemble d'indicateurs de base pour suivre l'évolution de la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de l'UNGASS, et donne une brève description de ces indicateurs. Ce module comprend également un historique de l'UNGASS, ainsi que des propositions d'actions pour mettre en oeuvre le cadre de suivi et d'évaluation. Pour obtenir de plus amples informations sur les indicateurs de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, il est vivement recommandé aux lecteurs de consulter les Directives pour l'élaboration d'indicateurs de base, consultables en quatre langues : anglais, français, espagnol et russe.

http://www.unaids.org/UNGASS/docs/JC894-CoreIndicators_en.pdf

http://www.unaids.org/UNGASS/docs/JC581-CoreIndicators_fr.pdf

http://www.unaids.org/UNGASS/docs/JC581-CoreIndicators_sp.pdf

http://www.unaids.org/UNGASS/docs/JC581-CoreIndicators_ru.pdf

5.1. Historique de l'UNGASS sur le VIH/SIDA

En juin 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une « Session extraordinaire » (UNGASS) sur le VIH/SIDA qui a marqué une étape décisive. L'objectif de l'UNGASS visait à examiner et à répondre au problème du VIH/SIDA dans tous ses aspects, ainsi qu'à intensifier l'action internationale pour lutter contre l'épidémie et pour mobiliser les ressources nécessaires. Les États Membres ont souligné que la propagation constante du VIH/SIDA constituait un important obstacle à la réalisation des objectifs mondiaux de développement adoptés au Sommet du Millénaire des Nations Unies.

Au cours de cette Session, 189 États Membres de l'ONU, dont de nombreux Chefs d'État, ont signé une Déclaration d'engagement pour réaliser un ensemble d'objectifs et de cibles. La Déclaration prévoit une action mondiale et nationale dans 10 secteurs clés : autorité ; prévention ; soins, soutien et traitement ; VIH/SIDA et droits de l'homme ; réduction de la vulnérabilité ; enfants orphelins et rendus vulnérables par le VIH/SIDA ; atténuation de l'impact social et économique, recherche et développement, le VIH/SIDA dans les régions affectées par des conflits et des catastrophes ; ressources. Les gouvernements doivent formuler et mettre en oeuvre des politiques nationales efficaces dans les secteurs identifiés ci-dessus. Des initiatives mondiales et régionales devraient renforcer et compléter l'action prise à l'échelon national.

La Déclaration d'engagement inclut également une promesse, celle que l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est engagée à consacrer une journée entière par an au moins à l'examen des progrès enregistrés en direction des buts établis.

5.2. Étapes entreprises pour favoriser la mise en oeuvre complète de la Déclaration d'engagement

Cette approche, adoptée pour garantir la mise en oeuvre aussi complète que possible de la Déclaration, se fonde sur trois principes :

- La mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement relève de la responsabilité collective
- Les capacités, les mécanismes et les processus existants, doivent être renforcés.
- La Déclaration d'engagement constitue un outil unificateur et de motivation
- **La mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement relève de la responsabilité collective**

Le champ d'application de La Déclaration d'engagement est mondial, ce qui requiert de procéder à un suivi dans tous les pays, et la mise en oeuvre de la Déclaration dépend de l'entière coopération entre gouvernements, société civile et système des Nations Unies. Les **gouvernements** sont essentiellement responsables de la mise en oeuvre des objectifs et des cibles visées à la Déclaration, notamment de l'évaluation des indicateurs établis et de l'examen régulier des progrès enregistrés. Les gouvernements donateurs ont une responsabilité supplémentaire, à savoir fournir un appui financier et technique aux mesures prises par les pays en développement, les encourager à agir dans le cadre des Nations Unies et promouvoir les objectifs de la Déclaration d'engagement dans les assemblées internationales.

L'engagement de la **société civile** est indispensable au suivi de l'UNGASS. Les groupes de la société civile sont des facteurs de motivation importants pour mener une action nationale, et des acteurs d'influence dans leur propre droit. Les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA ou de personnes à haut risque (consommateurs de drogues injectables, hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, professionnels du sexe), sont particulièrement importants. La mobilisation sociale nécessaire à la réalisation des objectifs les plus importants de la Déclaration, ne peut se faire que par un engagement durable et significatif de la société civile.

Les **Nations Unies** ont adopté la Déclaration en tant que cadre d'action à l'échelle nationale. L'ONUSIDA en est le dirigeant, les coparrainants et le Secrétariat ayant accepté une responsabilité particulière dans leur domaine de compétence respectif (voir encadré ci-dessous). Le principe repose sur le fait que ces organisations ne sont pas uniquement responsables de ces secteurs, mais que chacune d'entre elles a un rôle de facilitation (ou de « convocation ») pour ce qui est de promouvoir, de soutenir et de suivre la réalisation des objectifs spécifiques.

Mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS : Responsabilité de l'ONUSIDA

UNICEF:	Orphelins et enfants vulnérables
PNUD:	Conduite et planification de développement
FNUAP:	Programmation pour la distribution de préservatifs visant à la prévention du VIH parmi les jeunes
PNUCID:	Consommation de drogues injectables
OIT:	Monde du travail
UNESCO:	Secteur de l'Éducation
OMS:	Soins et soutien ; prévention de la transmission du VIH aux femmes enceintes, aux mères et aux enfants
Banque mondiale:	Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/SIDA à l'échelon national, et impact économique
Secrétariat:	Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, professionnels du sexe à des fins commerciales, évaluation de la programmation du VIH/SIDA à l'échelle mondiale, et coordination générale des partenaires, ainsi que le soutien à ces derniers.

- **Capacités, mécanismes et processus existants devant être renforcés.**

C'est dans l'esprit qui a conduit à l'établissement de l'UNGASS, que le suivi doit parvenir à renforcer les capacités, les mécanismes et les processus existants. L'objectif n'est pas de créer de nouveaux programmes nationaux ou groupes thématiques, ou encore de nouvelles initiatives mondiales ; il s'agit d' « intégrer » les objectifs de la Déclaration aux « activités de base » des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des groupes de la société civile, y compris du secteur privé. La Déclaration doit être clairement identifiée dans les plans de développement, dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), dans le Cadre d'Aide au Développement des Nations Unies (UNDAF), et dans les plans d'action non gouvernementaux. Elle doit fournir un cadre pour pouvoir agir dans un large éventail de secteurs, y compris tous ceux couverts par les 10 domaines essentiels.

- **La Déclaration d'engagement constitue un outil unificateur et de motivation**

La Déclaration d'engagement offre une occasion unique de plaider la cause et d'agir en la matière. Elle s'attaque de manière ouverte à un certain nombre de questions difficiles, même si elle fait défaut dans un ou deux secteurs importants où il aurait été souhaitable d'intervenir (par exemple, les groupes vulnérables). En tant que telle, la Déclaration peut présenter des raisons de travailler ensemble à des groupes qui généralement le font pas. Elle peut constituer une force unificatrice dans un monde trop souvent divisé lorsqu'il s'agit de relever le défi de l'ampleur et de l'étendue du VIH/SIDA.

Lors de sa session d'avril 2002, le Comité des organismes coparrainants a avalisé les principes susmentionnés et a convenu également d'une série de mesures à prendre dans quatre domaines essentiels : plaidoyer (par exemple, l'intégration de la Déclaration dans les calendriers des conférences internationales les plus importantes); orientations normatives et appui aux opérations (par exemple, l'élaboration d'un guide opérationnel sur les stratégies et les actions pour les Equipes de pays des Nations Unies et les partenaires, visant à faire progresser les éléments essentiels visés à la Déclaration); communications des données et information du public (par exemple, la diffusion d'une version « conviviale » de la Déclaration, exposant dans un langage simple les engagements qui y sont visés); et l'engagement de la société civile (par exemple, la collaboration avec les réseaux principaux). Le Comité des organismes coparrainants suivra régulièrement les progrès réalisés dans chacun de ces domaines.

5.3. Processus d'élaboration d'indicateurs

L'ONUSIDA et les partenaires ont élaboré un ensemble d'indicateurs de base qui permettent de suivre les aspects mesurables des diverses actions nationales et internationales, les résultats des programmes nationaux, ainsi que les objectifs d'impact national visés à la Déclaration (voir appendice 1, page 14). L'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation avec les indicateurs proposés, leur ajustement, et leur finalisation, ont constitué un processus permanent et en constante évolution. Le cadre de l'UNGASS a été élaboré pour la première fois en octobre 2001 par le Secrétariat de l'ONUSIDA, en collaboration avec *Measure Evaluation*¹, et sert également de cadre au Groupe spécial d'Evaluation des Coparrainants². En novembre 2001, d'autres discussions sur ce cadre provisoire ont eu lieu lors de la réunion du Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation³, tenue à Lausanne en Suisse, entre tous les participants venant d'agences

¹ *Measure Evaluation* est l'un des cinq projets séparés financés par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), visant à examiner une vaste gamme d'activités relatives à la planification familiale, à la santé de la mère et de l'enfant et la nutrition, ainsi qu'au VIH et aux infections sexuellement transmissibles.

² Le Groupe de travail de l'ONUSIDA est composé de points focaux des unités d'évaluation des coparrainants.

³ L'organe consultatif de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation est composé d'experts en suivi et en évaluation de gouvernements nationaux, d'agences des Nations Unies, d'agences bilatérales, d'organisations de la société civile et du secteur privé.

multilatérales, bilatérales et d'universités. A la suite de ces discussions, le cadre a été affiné et mis en commun avec les organismes coparrainants de l'ONUSIDA et d'autres agences. Le cadre a également été mis en commun avec des agences partenaires, des administrateurs chargés du suivi et de l'évaluation dans le pays et des gestionnaires de programmes, lors de l'atelier tenu à Dakar au Sénégal en février 2002, sur le « Renforcement du suivi et de l'évaluation dans les Programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, dans le cadre de la riposte élargie (*Strengthening Monitoring and Evaluation of National HIV/AIDS Programmes in the Context of the Expanded Response*) ». Ce cadre a ensuite été révisé lors de la réunion du Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation tenue récemment à Washington DC, en avril 2002. En parallèle, un ensemble de méthodes visant à orienter les gouvernements nationaux pour collecter les données a été mis au point en étroite collaboration avec les membres du Groupe de Référence. Le cadre de l'UNGASS et les méthodes associées ont été présentés au Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA en mai 2002, afin d'être avalisés, et ont ensuite été largement diffusés aux gouvernements nationaux, aux agences des Nations Unies, aux agences bilatérales, aux principales ONG, ainsi qu'aux fondations importantes.

Le cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS a servi à l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation similaires pour les initiatives mondiales mentionnées ci-après, afin d'éviter aux mesures de faire double emploi et pour garantir, dans la mesure du possible, l'harmonisation des systèmes de suivi et d'évaluation :

- Objectifs de développement du Millénaire (voir page 8 et appendice 1)
- Fonds mondial de lutte contre SIDA, la tuberculose et le paludisme ; et
- Programmes plurinationaux de lutte contre le VIH/SIDA de la Banque mondiale.

5.4. Choix d'un ensemble d'indicateurs de base pour suivre l'évolution au regard des objectifs et des cibles visés à la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, et outils d'évaluation associés

Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation de l'UNGASS contribueront à suivre les progrès en direction des buts fixés par la Déclaration d'engagement de l'UNGASS. Si l'objectif ne vise pas à évaluer les progrès à chacune des étapes, les indicateurs proposés constituent des paramètres permettant de suivre les progrès à tous les niveaux. En outre, étant donné qu'il est impossible d'élaborer des indicateurs dans tous les domaines d'actions et de mise en place de programmes potentiels, des indicateurs ont été élaborés dans les domaines où il faut accorder une attention particulière et où les progrès doivent être mesurés. Il est évident que tous les indicateurs ne seront peut être pas adaptés de la même manière à tous les pays et que certains pays utiliseront peut être état des indicateurs supplémentaires convenant à leurs propres situations.

Concernant **l'action mondiale**, cinq indicateurs clés ont été identifiés pour pouvoir mesurer les progrès dans le secteur de la mobilisation des ressources, de la politique générale et de la défense de la cause en matière de VIH/SIDA. L'ONUSIDA, en collaboration avec des partenaires, procéderont à des enquêtes annuelles sur la circulation des ressources, à des examens sur documents et à des évaluations qualitatives annuels pour suivre les progrès dans ces secteurs.

Pour ce qui est de **l'action nationale**, deux indicateurs ont été identifiés. Les progrès des gouvernements nationaux en matière d'élaboration, de renforcement et de mise en oeuvre de politique apparaîtront dans un indice composite national, qui reposera sur des évaluations annuelles des pays et qui sera complété par une enquête qualitative plus approfondie menée tous les trois ans. Un questionnaire standard élaboré par le Secrétariat de l'ONUSIDA a d'ores et déjà été distribué dans les pays, et un résumé général s'appuyant sur plus de 100 rapports nationaux sur les politiques, a été achevé en juin 2002 et présenté en octobre 2002 à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les informations contenues dans ces rapports serviront à établir

des données de base et à refléter les premiers progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour 2003 et 2005. Les progrès dans le secteur de la mobilisation des ressources seront évalués par le biais d'enquêtes semestrielles sur la circulation des ressources, conduites par l'ONUSIDA en collaboration avec des gouvernements nationaux et des partenaires.

En ce qui concerne le **programme national**, neuf indicateurs ont été identifiés pour suivre les progrès dans les domaines suivants : connaissances et utilisation de préservatif parmi les jeunes, politiques et programmes en matière de VIH sur le lieu de travail, éducation aux compétences psychosociales sur le VIH/SIDA, adoption de comportements à risque réduit parmi les consommateurs de drogues injectables, gestion de patients atteints d'infections sexuellement transmissibles, prévention de la transmission mère-enfant (TME), traitement et atténuation de l'impact. Des enquêtes de population, à la fois de population générale ou de groupes spécifiques de population, des enquêtes sur le lieu de travail, des enquêtes sur les centres de santé, ainsi que des enquêtes en milieu scolaire, seront réalisées pour suivre les progrès. Ces enquêtes feront partie soit d'une enquête à objectifs multiples permanente, telle que les Enquêtes démographiques et sanitaires et les Enquêtes en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF, soit d'enquêtes spéciales. Par ailleurs, un modèle d'enquête de l'UNGASS visant à évaluer les indicateurs du programme national de l'UNGASS, est en cours d'élaboration. Il est prévu que les groupes thématiques de l'ONU, les agences bilatérales et les partenaires, soutiennent ces mesures de manière efficace. Les données requises doivent être obtenues auprès des sources habituelles existantes de suivi de programme. Ces données devront porter généralement sur les aspects liés à l'éducation et aux services de santé, ainsi que sur les programmes de lutte contre le VIH/SIDA ou contre les infections sexuellement transmissibles, et sur la surveillance.

Deux indicateurs pour la prévalence du VIH parmi les jeunes et les nouveaux nés ont été identifiés pour suivre les progrès concernant l'**impact**. Les données dégagées de la surveillance sentinelle du VIH et des estimations faites à partir des programmes, serviront à déterminer la prévalence du VIH parmi les jeunes et les nouveaux nés.

Les indicateurs nationaux se focalisent sur les progrès enregistrés dans chaque pays. Quatre d'entre eux sont également des Indicateurs de Développement du Millénaire, élaborés pour suivre les progrès enregistrés en direction des buts et des cibles fixés par la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ensemble des 189 Etats Membres de l'Assemblée des Nations unies en 2000. Les indicateurs nationaux ont été, autant que faire se peut, établis en se basant sur ceux dont l'utilisation avait été préalablement recommandée pour assurer le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Chacun de ces indicateurs est **applicable** à tous les pays, à l'exception de celui qui couvre les consommateurs de drogues injectables (CDI). Cet indicateur est applicable aux pays dans lesquels la consommation de drogues injectables est reconnue comme un mode de transmission du VIH. De même, les pays dans lesquels les épidémies sont peu importantes et concentrées doivent utiliser un indicateur alternatif de prévalence du VIH parmi les groupes ayant des comportements à haut risque, par opposition à la prévalence parmi les jeunes obtenue à partir de la surveillance sentinelle dans les dispensaires prénatals. Il est recommandé aux pays dans lesquels l'épidémie est généralisée d'utiliser également cet indicateur pour suivre l'épidémie parmi tous les groupes-clés ayant des comportements à haut risque.

Certains des **objectifs** fixés dans la Déclaration d'engagement ne s'appliquent qu'aux pays qui sont les plus affectés par la pandémie du VIH/SIDA. Ces indicateurs ainsi que d'autres, peuvent se révéler moins pertinents dans des pays qui ont des niveaux globaux actuels de prévalence du VIH peu élevés, auquel cas ils peuvent être communiqués moins fréquemment. Même dans ce cas, il est important d'avoir conscience que les changements de comportement relativement peu importants sont susceptibles de déclencher une propagation rapide de l'épidémie dans ces

pays. Pour s'assurer que cela ne se produira pas, il est nécessaire de maintenir une prévention appropriée et efficace du VIH et une surveillance épidémiologique attentive.

Concernant tous les indicateurs, il est recommandé d'obtenir des données (le cas échéant) pour l'ensemble du groupe des 15-49 ans, avec des scores d'indicateurs distincts communiqués par sexe pour les 15-19 ans, les 20-24 ans et les 25-49 ans. Ce processus permettra aux pays de mieux identifier les problèmes liés à l'égalité entre les sexes.

La plupart des données nécessaires au calcul des indicateurs devraient être contenues dans des sources préexistantes. Dans nombre de pays, des enquêtes de population permettant de recueillir la plupart de ces informations (par exemple, les enquêtes démographiques et sanitaires) sont réalisées régulièrement. Dans d'autres, des enquêtes similaires peuvent être étendues pour y intégrer les questions nécessaires. La plupart des pays obtiennent également régulièrement des informations auprès des écoles, des centres de santé, et des employeurs, les informations relatives au VIH/SIDA nécessaires aux indicateurs couvrant ces secteurs devraient donc être relativement faciles à collecter. L'indicateur couvrant les consommateurs de drogues injectables est celui qui est susceptible de requérir une collecte de données supplémentaire importante.

Comme indiqué ci-dessus (paragraphe 3.3 du Processus pour l'élaboration d'indicateurs, page 5), les indicateurs de base de la Déclaration d'engagement ont été intégrés à l'ensemble de méthodes intitulé *Suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Directives pour l'élaboration d'indicateurs de base* qui peut être téléchargé sur le site Web de l'ONUSIDA. Des remarques figurent à la fin de chacune des directives sur les postulats significatifs pris en compte lors du calcul de l'indicateur, et sur les facteurs susceptibles d'introduire une distorsion dans les estimations. L'accent est mis en particulier sur les facteurs marquants qui peuvent générer une distorsion des tendances temporelles ou des comparaisons inter-pays de l'indicateur, ce qui pourrait amener à tirer des conclusions inexactes sur l'efficacité absolue et relative des programmes alternatifs. Les directives proposent également un certain nombre d'autres indicateurs nationaux supplémentaires qui pourraient compléter ou servir à élucider les informations obtenues en utilisant l'indicateur de base approprié dans certains milieux.

5.5. Communication des informations et responsabilités

Le Secrétariat de l'ONUSIDA au Siège aura la charge de recueillir, de constituer, d'analyser et d'élaborer les rapports de synthèse d'**indicateurs mondiaux**, en liaison et en collaboration avec les coparrainants. Un premier examen des indicateurs mondiaux a été réalisé et un rapport de synthèse a été intégré dans le rapport présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 2002. Les gouvernements nationaux (en particulier les CNLS) auront la charge de communiquer les informations sur les progrès enregistrés dans le domaine des **indicateurs nationaux**, avec la collaboration et l'assistance des groupes thématiques de l'ONU, des agences multilatérales et bilatérales, des ONG et des institutions de recherche.

5.6. Proposition d'actions pour mettre en œuvre le cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement

Il est recommandé d'avoir recours à de nombreuses consultations lors des phases de planification et de communication des informations, afin de garantir une mise en œuvre appropriée du cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement. Les Conseillers de Programme dans les pays et les Groupes thématiques de l'ONU doivent jouer un rôle majeur pour faciliter l'ensemble du processus, depuis la phase de planification à la phase de communication des informations.

Consultation – phase de planification

L'ONUSIDA recommande vivement aux gouvernements nationaux d'organiser un atelier de planification ou une consultation pour les principaux acteurs du suivi et de l'évaluation des gouvernements nationaux, des agences bilatérales et des agences des Nations Unies, des universités, des représentants de la société civile et du secteur privé, afin de discuter des actions-clés à entreprendre pour s'assurer que les informations seront communiquées en temps voulu : (1) stratégie de collecte de données pour 2003 et communication des informations en 2005 ; (2) budget nécessaire et sources de financement ; et (3) assistance technique requise. Le plan d'action détaillé du Ghana pour la communication des informations 2003 est joint ci-après pour donner des orientations aux pays qui n'ont encore pas élaboré de rapport (voir appendice 2).

L'atelier de planification doit faire partie des discussions sur la stratégie de collecte de données pour suivre la mise en œuvre des Plans stratégiques nationaux. Il est déjà prévu que la collecte de la plupart des indicateurs de base fera partie intégrante des plans nationaux de suivi et d'évaluation dans tous les pays (lorsque ces plans existent). Le suivi de la Déclaration d'engagement doit donc constituer un catalyseur pour s'assurer que collecte de données, assistance technique et création de capacité en matière de suivi et d'évaluation au niveau national, sont coordonnés de manière plus efficace. Le système d'information sur les ripostes pays (CRIS) (qui doit être opérationnel dans tous les pays d'ici 2004), hébergera toutes les données obtenues sur les indicateurs de base et les indicateurs supplémentaires qui serviront au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement.

Consultation – phase de communication des informations

Les gouvernements nationaux doivent organiser un vaste forum de consultations regroupant la société civile et le secteur privé, pour débattre des conclusions essentielles des rapports nationaux avant qu'ils ne soient présentés à l'ONUSIDA. Une fois finalisés, les rapports nationaux seront mis sur le site Web de l'ONUSIDA.

En parallèle, les acteurs du suivi et de l'évaluation au niveau mondial, se réuniront régulièrement au moyen des dispositifs de collaboration existants (voir module 4, Groupes de ressources pour le suivi et l'évaluation) pour débattre de l'appui à fournir dans les pays en matière de suivi et d'évaluation pour pouvoir réaliser les objectifs fixés par la Déclaration d'engagement de l'UNGASS. Plus particulièrement, ils chercheront à coordonner leurs efforts d'assistance technique et de création de capacité en matière de suivi et d'évaluation, afin d'éviter le double emploi et de s'assurer que les pays sont couverts de manière appropriée.

Conclusion

Pour atteindre les buts et les cibles fixés par la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, tous les intervenants doivent entreprendre une action immédiate. Toutefois, les gouvernements nationaux doivent faire preuve d'un engagement et d'une prise en charge sérieux, et diriger l'ensemble du processus de mise en œuvre, de la phase de planification à la phase de communication des informations. Un cadre complet mais simple de suivi et d'évaluation a été élaboré pour les aider à suivre les progrès de tous les éléments-clés de la Déclaration d'engagement. Il faut souhaiter que ce cadre servira à tirer des leçons des programmes efficaces comme de ceux moins efficaces, ainsi qu'aux objectifs de responsabilité. Tous les Etats admettent de faire rapport tous les ans à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cet outil les aidera à assumer leurs engagements.

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement devront être révisés périodiquement pour tenir compte de l'expérience née de leur utilisation et des changements dans l'évolution de l'épidémie du VIH/SIDA et dans les stratégies de lutte contre le virus. En conséquence, l'identité, les spécifications et la méthode d'élaboration des indicateurs de base, alternatifs et supplémentaires, seront révisés régulièrement par l'ONUSIDA et ses partenaires, et des révisions seront effectuées dès et lorsque nécessaires. Dès acceptation de la révision des indicateurs, l'ONUSIDA actualisera les directives sur l'élaboration d'indicateurs de base. Outre l'appui technique que les Groupes thématiques élargis fourniront aux gouvernements au niveau national, une assistance supplémentaire pourra être obtenue auprès de l'Unité Évaluation du Secrétariat de l'ONUSIDA à l'adresse suivante :

UNGASSindicators@unaids.org

5.7. Points essentiels à retenir

- L'approche adoptée pour assurer une mise en œuvre aussi complète que possible de la Déclaration d'engagement se fonde sur trois principes :
 - La mise en œuvre de la Déclaration d'engagement relève de la responsabilité collective
 - Les capacités, les mécanismes et les processus existants doivent être renforcés
 - La Déclaration d'engagement constitue un outil unificateur et de motivation
- Les indicateurs de base permettent de suivre les progrès en direction des buts fixés par la Déclaration d'engagement de l'UNGASS. Ces indicateurs ont été intégrés à l'ensemble de méthodes intitulé *Suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, Directives pour l'élaboration d'indicateurs de base*, pouvant être téléchargé depuis le site Web de l'ONUSIDA.
- Tous les indicateurs ne sont peut être pas adaptés de manière semblable à tous les pays et certains pays peuvent utiliser des indicateurs complémentaires mieux adaptés à leurs propres situations.
- Le Secrétariat de l'ONUSIDA au Siège aura la charge de collecter, de constituer, d'analyser et d'élaborer les rapports de synthèse d'**indicateurs mondiaux**, tandis que les gouvernements nationaux (en particulier les CNLS) seront chargés de communiquer les informations sur les progrès réalisés eu égard aux **indicateurs nationaux**.
- Il est recommandé d'organiser des consultations ouvertes lors des phases de planification et de communication des informations, afin d'assurer une mise en œuvre appropriée du suivi et de l'évaluation de la Déclaration d'engagement.
- L'identité, les spécifications et la méthode d'élaboration d'indicateurs de base, ainsi que d'indicateurs alternatifs et complémentaires, seront révisés régulièrement par l'ONUSIDA et ses partenaires, et les révisions seront faites dès et lorsque nécessaires.

APPENDICE 1

Indicateurs de base pour la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement

Indicateurs	Calendrier de communication	Méthode de collecte de données
-------------	-----------------------------	--------------------------------

Niveau mondial

Actions et engagements mondiaux

1. Montant des fonds consacrés par les donateurs internationaux à la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays en développement et les pays en phase de transition	Annuel	Enquête sur la circulation des ressources
2. Montant des fonds publics mis à la disposition de la recherche et du développement de vaccins et de microbicides	Annuel	Enquête sur la circulation des ressources
3. Pourcentage de sociétés transnationales qui sont présentes dans les pays en développement et ont mis en place des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail	Annuel	Examen sur documents
4. Pourcentage d'organisations internationales qui ont mis en place des politiques et de programmes de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail	Annuel	Examen sur documents
5. Evaluation des efforts de plaidoyer en matière de VIH/SIDA	Annuel	Evaluation(s) qualitative(s) de documents

Niveau National

1. Actions et engagements nationaux

1. Montant des fonds nationaux engagés par les gouvernements pour lutter contre le VIH/SIDA	Biennal	Enquête sur la circulation des ressources
2. Indice composite des politiques nationales (voir page 12)	Biennal	Questionnaire d'évaluation des pays

2. programmes et comportements nationaux

1. Pourcentage d'écoles dans lesquelles les enseignants ont été formés à une éducation VIH/SIDA basée sur les compétences psychosociales et qui l'ont dispensée au cours de la dernière année scolaire	Biennal	Enquête auprès des écoles et examen du programme d'enseignement
2. Pourcentage de grandes entreprises/sociétés qui ont mis en place des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail	Biennal	Enquête sur le lieu de travail
3. Pourcentage de patients atteints d'IST fréquentant des centres de soins de santé qui ont été correctement diagnostiqués, traités et conseillés	Biennal	Enquête dans les centres de santé

4. Pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement antirétroviral complet pour réduire le risque de TME	Biennal	Suivi et estimations des programmes
5. Pourcentage de personnes ayant une infection à VIH avancée qui reçoivent une association d'antirétroviraux	Biennal	Suivi et estimations des programmes
6. Pourcentage de CDI qui ont adopté des comportements qui réduisent la transmission du VIH*	Biennal	Enquête spéciale
7. Pourcentage de jeunes gens âgés de 15 à 24 ans qui, à la fois, ont des connaissances exactes des manières de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses sur la transmission du virus ** (Cible: 90% d'ici à 2005; 95% d'ici à 2010)	Tous les 4 à 5 ans	Enquête de population
8. Pourcentage de jeunes gens âgés de 15 à 24 ans qui déclarent utiliser un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire extraconjugal non cohabitant **	Tous les 4 à 5 ans	Enquête de population
9. Ratio de scolarisation actuelle des orphelins par rapport aux non-orphelins, âgés de 10 à 14 ans **	Tous les 4 à 5 ans	Enquête de population

3. Impact

1. Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui sont infectés par le VIH** (Cible: réduction de 25% dans les pays les plus affectés d'ici à 2005 et de 25% au niveau mondial d'ici à 2010)	Biennal	Surveillance sentinelle du VIH
2. Pourcentage de nourrissons infectés par le VIH nés de mères elles-mêmes infectées par le virus (Cible: réduction de 20% d'ici à 2005 et de 50% d'ici à 2010 réduction)	Biennal	Estimation d'après l'étendue des programmes

* Applicable aux pays dans lesquels la consommation de drogues injectables est un mode avéré de transmission du VIH

** Indicateurs des objectifs de développement du Millénaire

Indice composite des politiques nationales

(Indicateur d'actions nationales : N° 2)

<p>A. Plan stratégique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays a élaboré des stratégies multisectorielles pour combattre le VIH/SIDA 2. Le pays a intégré la question du VIH/SIDA dans ses programmes de développement général 3. Le pays dispose d'un organe multisectoriel, national et fonctionnel de coordination/de gestion des questions liées au VIH/SIDA 4. Le pays dispose d'un organe national et fonctionnel en charge de la question du VIH/SIDA qui assure la promotion d'une interaction entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile 5. Le pays dispose d'un organe fonctionnel en charge de la question du VIH/SIDA qui aide à la coordination des organisations de la société civile 6. Le pays a évalué l'impact du VIH/SIDA sur sa situation socioéconomique à des fins de planification 7. Le pays dispose d'une stratégie qui traite les questions en rapport avec le VIH/SIDA au sein de ses services nationaux de personnels en uniforme (y compris les forces armées et les forces civiles de défense)
<p>B. Prévention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie générale de promotion de l'information, de l'éducation et de la communication (IEC) sur le VIH/SIDA 2. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie de promotion pour la santé sexuelle et reproductive destinée aux jeunes 3. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie de promotion de l'IEC et d'autres interventions de santé destinées à des groupes dont les taux d'infection à VIH sont élevés ou en augmentation 4. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie de promotion de l'IEC et d'autres interventions de santé destinées aux migrants transfrontaliers 5. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie d'élargissement de l'accès, y compris pour les groupes les plus vulnérables, aux produits de prévention essentiels 6. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie de réduction de la transmission mère-enfant
<p>C. Droits de la personne</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays dispose de lois et de réglementations qui protègent contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH/SIDA 2. Le pays dispose de lois et de réglementations qui protègent contre la discrimination de groupes de personnes recensés comme particulièrement vulnérables au VIH/SIDA 3. Le pays dispose d'une politique qui assure aux hommes et aux femmes un accès équitable à la prévention et aux soins, avec l'accent sur les populations vulnérables 4. Le pays dispose d'une politique qui garantit que les protocoles de recherche sur le VIH/SIDA impliquant des sujets humains sont examinés et approuvés par un comité d'éthique
<p>D. Soins et appui</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie de promotion de soins et d'appui complets, avec l'accent sur les groupes vulnérables 2. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie qui garantit ou améliore l'accès aux médicaments liés au VIH/SIDA, avec l'accent sur les groupes vulnérables 3. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie qui traite les besoins supplémentaires des orphelins et des autres enfants vulnérables

Matières

- 6.1.** Groupe spécial d'Évaluation des Coparrainants
- 6.2.** Groupe de Référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation
- 6.3.** Unité Évaluation, Secrétariat de l'ONUSIDA (EVA)
- 6.4.** Equipe d'appui au suivi et à l'évaluation au niveau mondial (Global Monitoring and Evaluation Support Team – GAMET)
- 6.5.** Réseau de ressources techniques pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA
- 6.6.** Groupes de références nationaux pour le suivi et l'évaluation
- 6.7. Points essentiels à retenir**

L'objectif de ce module vise à familiariser les lecteurs avec les Groupes de ressources de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation aux niveaux mondial et national. Ce module présente également les principaux points focaux chargés du suivi et de l'évaluation auprès des agences de coparrainants (Siège) pour favoriser l'interaction entre les bureaux dans les pays et au Siège.

6.1. Groupe spécial d'Evaluation des Coparrainants

Le Groupe spécial d'Evaluation des Coparrainants a été mis en place pour fournir un appui à l'ensemble des efforts de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA. Il est étroitement lié au Groupe de Référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation et au Groupe de travail interinstitutions de l'ONU pour l'évaluation. Les membres du Groupe spécial aident les points focaux des programmes de lutte contre le VIH/SIDA respectifs à internaliser le cadre de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA, (<http://www.unaids.org/about/governance/files/984ME-E.doc>), notamment à affiner leur budget-plan de travail unifié respectif et à élaborer des indicateurs de suivi de la performance appropriés. Le Groupe aide également à élaborer des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces aux niveaux mondial, régional et national, et des systèmes internes de révision visant à améliorer l'apprentissage organisationnel et l'échange d'informations sur le VIH/SIDA. Par ailleurs, le Groupe spécial supervise l'évaluation approfondie de la performance du système des Nations Unies au niveau national, au moyen d'études de cas choisies de pays. Au cours du prochain exercice biennal, ce Groupe jouera un rôle central dans la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS parmi les agences de coparrainants (voir module 3 pour plus d'informations sur le cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS).

Points focaux de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation aux Sièges des organisations

OMS: Ties Boerma (boeremat@who.int)
UNICEF: Roeland Monasch (rmonasch@unicef.org)
FNUAP: Bongs Lainjo (lainjo@unfpa.org)
OIT: Iqbal Ahmed (ahmed-iqbal@ilo.org)
PNUD: Joseph Annan (joseph.annan@undp.org)
Banque mondiale: Susan Stout (sstout@worldbank.org)
PNUCID: (Doit être désigné)
UNESCO: (Doit être désigné)
Secrétariat: Paul De Lay (delayp@unaids.org)

6.2. Groupe de Référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation

Le Groupe de Référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation aide l'ONUSIDA à élaborer et à renforcer une fonction indépendante de suivi et d'évaluation, afin d'améliorer la responsabilité et l'apprentissage organisationnel, et aide à faire progresser la mise en place *commune* d'une évaluation thématique et d'un calendrier de recherche (voir appendice 1, mandat provisoire). Avec ses nombreux membres d'agences bilatérales et ses compétences indépendantes en matière d'évaluation au niveau national, le Groupe de Référence est le mieux placé pour aider à harmoniser les approches de suivi et d'évaluation entre les organisations collaboratrices, et à élaborer des méthodes de suivi et d'évaluation efficaces de la riposte à l'épidémie. Si le Groupe de Référence ne se réunit que deux fois par an, les membres continuent à débattre des questions soulevées lors des réunions tout au long de l'année.

Le Groupe de Référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation a contribué de manière importante à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA, à la finalisation des indicateurs de base de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, ainsi qu'à l'harmonisation de cette dernière avec d'autres cadres (MDG, MAP, GFATM). Au cours du prochain exercice biennal, l'accent sera mis sur la phase de mise en oeuvre du cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS, et sur la mise en oeuvre du Système d'information sur la riposte des pays (CRIS) (<http://elink.unaids.org/menew/CRIS/Cris.asp>)

6.3. Unité Évaluation du Secrétariat de l'ONUSIDA (EVA)

L'Unité Évaluation du Secrétariat de l'ONUSIDA focalise ses ressources sur l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation en vue d'échanger les informations stratégiques. Cette Unité appuie également le réseau de ressources techniques pour le suivi et l'évaluation qui a été récemment établi (voir section 4.5), et mobilise les ressources de suivi et d'évaluation pour orienter l'élargissement de la riposte au VIH/SIDA.

L'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS est le principal résultat du travail réalisé par l'Unité Évaluation au cours du dernier exercice biennal. Lors du prochain exercice, l'accent sera mis sur l'assistance aux partenaires dans les pays concernant l'utilisation de l'ensemble des méthodes de l'UNGASS, et pour faire progresser le réseau de ressources techniques pour le suivi et l'évaluation récemment mis en place.

6.4. Equipe d'appui au suivi et à l'évaluation au niveau mondial (Global Monitoring and Evaluation Support Team – GAMET)

L'équipe d'appui au suivi et à l'évaluation au niveau mondial a été établie en 2002 pour améliorer l'accès des pays aux ressources pour le suivi et l'évaluation. Bien qu'elle soit basée à la Banque mondiale, cette équipe constitue un coparrainant ainsi qu'une agence technique de l'ONUSIDA. L'étendue de son appui est donc censée dépasser le cadre du MAP et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA de la Banque mondiale.

Les objectifs de l'équipe d'appui au suivi et à l'évaluation au niveau mondial sont les suivants :

- Renforcer la capacité de suivi et d'évaluation au niveau national ;
- Appuyer l'harmonisation future des approches ; et
- Promouvoir l'utilisation d'outils de suivi et d'évaluation lors des décisions prises eu égard à la politique et aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Les fonctions de l'équipe sont les suivantes :

- Coordonner le travail de création de capacité en contribuant à l'élaboration des plans nationaux pour le suivi et l'évaluation ;
- Aider à identifier et à établir un appui au suivi et à l'évaluation dans le pays (il s'agit par exemple d'établir les caractéristiques des bureaux de suivi et d'évaluation);
- Cerner et faciliter le cheminement de l'information sur la capacité, les contraintes et les possibilités de suivi et d'évaluation ;
- Encourager l'utilisation du suivi et de l'évaluation lors des prises de décisions en préconisant la comparaison d'expériences ; et
- Créer une impulsion pour une « recherche efficace ».

Les actions que l'équipe mènera au cours du prochain exercice biennal seront les suivantes :

- Mise en place d'une Equipe internationale d'appui mobile pour appuyer l'élaboration de cadres nationaux de suivi et d'évaluation ;

- Elaboration de « foires aux résultats » pour encourager la collecte et l'utilisation de données de suivi et d'évaluation ;
- Examen et diffusion d'informations sur la capacité de suivi et d'évaluation au niveau national, par le biais d'un inventaire de cette capacité ;
- Mobilisation de ressources pour le suivi et l'évaluation, en particulier dans les pays où existent des MAP et dans lesquels une partie des subventions peut être allouée à ces activités ; et
- Facilitation de la coordination de l'assistance technique et des activités de formation, en faisant office de centrale d'information gérant l'inventaire des capacités de suivi et d'évaluation.

6.5. Réseau de ressources techniques pour le suivi et l'évaluation

Le Réseau de ressources techniques qui couvre l'Afrique subsaharienne a été mis en place en 2001 en collaboration avec la Banque mondiale. Le réseau comprend des experts en suivi et évaluation, des unités de suivi et d'évaluation des gouvernements nationaux, des agences et des fondations bilatérales principales, ainsi que des agences du système de l'ONU. Les experts en suivi et évaluation doivent (1) fournir une assistance technique aux pays partenaires, allant des gouvernements aux ONG et (2) créer leurs capacités de suivi et d'évaluation. Ces experts seront également formés en fonction des besoins évalués, et identifieront les possibilités d'emploi par le biais du secrétariat de réseau. Pour obtenir davantage d'informations sur le Réseau de ressources techniques, vous pouvez consulter le site à l'adresse suivante : <http://elink.unaids.org/menew/TRN/main.asp>

6.6. Groupes de Référence nationaux pour le suivi et l'évaluation

Dans la plupart des pays, le Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA (ou son équivalent) constitue un Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation composé de représentants de :

- Ministère de la Santé, ministères et partenaires de mise en œuvre principaux
- Personnel et consultants du CNLS
- Membres du Groupe thématique, dont les Conseillers de Programme (ONUSIDA) dans les pays (CPP)
- Donateurs bilatéraux/multilatéraux principaux
- ONG principales
- Institutions universitaires/de recherche principales
- Groupes de PVS principaux

Le rôle principal du Groupe national de Référence pour le suivi et l'évaluation est de conseiller le gouvernement sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux pour le suivi et l'évaluation, et de faire campagne pour obtenir davantage de ressources de suivi et d'évaluation.

6.7. Points essentiels à retenir

- Le Groupe spécial d'Évaluation des Coparrainants (composé de coparrainants et des points focaux pour le suivi et l'évaluation du Secrétariat) aide les points focaux sur le VIH/SIDA dans les organisations pour ce qui est des questions liées au suivi et à l'évaluation.
- Le Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA (composé des points focaux pour le suivi et l'évaluation des coparrainants/du secrétariat, des agences bilatérales, des institutions pour la recherche et des experts individuels) aide à harmoniser les approches de suivi et d'évaluation et à améliorer les méthodes.
- **L'Unité Évaluation du Secrétariat de l'ONUSIDA** (composée du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA) contribue à l'élaboration de systèmes génériques de suivi et d'évaluation pour échanger les informations stratégiques.
- **L'Équipe d'appui au suivi et à l'évaluation au niveau mondial** (composée du personnel de la Banque mondiale et de personnel détaché d'agences techniques) s'attache à l'appui au suivi et à l'évaluation dans les pays.
- **Les membres du Réseau de ressources techniques pour le suivi et l'évaluation** (Groupes de consultants pour le suivi et l'évaluation) fournissent un appui technique et créent des capacités auprès de leurs homologues nationaux pour le suivi et l'évaluation.
- **Les Groupes de Référence nationaux pour le suivi et l'évaluation** (composé de coparrainants, de points focaux pour le suivi et l'évaluation au niveau national, d'agences bilatérales, d'instituts pour la recherche, et d'experts individuels) conseillent les gouvernements sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux pour le suivi et l'évaluation.

APPENDICE 1

GRUPE DE RÉFÉRENCE DE L'ONUSIDA POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Mandat, composition des membres et procédures Version révisée d'avril 2002

I. Contexte

1. Comme le Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA l'a recommandé en 1997, le Groupe de Référence (ONUSIDA) pour le suivi et l'évaluation a été établi en 1998 pour conseiller l'ONUSIDA sur le suivi et l'évaluation à tous les niveaux du programme. Ce groupe, qui remplace le Groupe de travail du CCP pour les indicateurs et l'évaluation, se réunit tous les ans, et regroupe les coparrainants de l'ONUSIDA et le Secrétariat, les donateurs et les experts techniques dans le secteur du suivi et de l'évaluation. Le Groupe de Référence a contribué de manière importante au renforcement du suivi et de l'évaluation au sein de l'ONUSIDA. En particulier, le cadre et le plan pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA a été élaboré par le biais d'un processus consultatif auquel ont participé les coparrainants, le Secrétariat et les partenaires (UNAIDS/PCB(7)/98.4, 19 octobre 1998). L'approche et les priorités du plan ont été avalisées par le CCP lors de sa réunion thématique en décembre 1998.

II. Mandat

2. Le Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation fournira à l'ONUSIDA, par l'intermédiaire de son Directeur exécutif, une évaluation indépendante et des conseils sur les aspects techniques et de gestion du suivi et de l'évaluation à tous les niveaux du programme. En particulier, le Groupe de Référence apportera des contributions et procédera régulièrement à des examens sur l'évolution de la mise en œuvre et de l'affinement du Plan de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA (ONUSIDA/CCP(7)/98.4), et offrira un forum pour débattre largement du suivi et de l'évaluation du VIH/SIDA en général. Cela comprend l'examen des activités de suivi et d'évaluation en ce qui concerne :
 - Les réalisations des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - La performance du système des Nations Unies ;
 - L'évaluation des ripostes internationales et nationales ; et
 - L'évaluation de l'impact.
3. Les aspects pour lesquels le Groupe de Référence devraient apporter particulièrement sa contribution sont les suivants :
 - Fournir un examen technique et des conseils sur les processus et les produits des activités de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA ;
 - Identifier les lacunes du Plan de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA et mettre en lumière un plan de travail visant à les combler ;
 - Harmoniser les approches de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA et de ses partenaires et diffuser les meilleures pratiques ;
 - Évaluer de manière éclairée la qualité et l'utilité de rapports choisis d'évaluation, d'appréciations, de la recherche qualitative et quantitative relative à l'adéquation des efforts de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA ; et

- Contribuer à mobiliser les ressources techniques (consultants/institutions) afin de pouvoir entreprendre les différentes activités préconisées par le Plan de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA.
4. Par ailleurs, le Groupe de Référence peut fournir un appui supplémentaire à l'ONUSIDA selon les besoins, pour ce qui est de :
- Apporter sa contribution pour l'élaboration et la mise en œuvre d'autres cadres d'évaluation fonctionnels de l'ONUSIDA ;
 - Donner des directives pour la constitution d'un réseau de ressources techniques pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA ;
 - Donner des conseils sur la diffusion des conclusions et des enseignements tirés des activités d'évaluation ; et
 - Renforcer la constitution d'un réseau interorganisationnel.

III. Composition des membres

5. Le Groupe de Référence sera composé d'environ 20 membres (s'ajoutant aux coparrainants), représentant un large éventail de spécialités nécessaires aux activités de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA. La composition des membres du Groupe de Référence se fera à partir d'une large gamme d'intervenants comprenant des praticiens, des institutions de recherche, des universités, pays donateurs et bénéficiaires, membres du CCP et organisations non gouvernementales. Les membres du Groupe spécial d'Evaluation des Coparrainants¹ seront également membres du Groupe de Référence. Outre les membres habituels du Groupe de Référence, des experts supplémentaires peuvent être invités à participer au fur et à mesure de l'émergence des besoins.
6. Les membres du Groupe de Référence, y compris le Président, seront choisis par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA en fonction de leurs compétences en matière scientifique, technique et de programme, en évaluation.
7. Pour identifier les membres du Groupe de Référence, on utilisera les critères suivants :
- Compétences et expérience en matière de suivi et d'évaluation ;
 - Connaissances des questions relatives au VIH/SIDA ;
 - Connaissances des activités de l'ONUSIDA ;
 - Engagement à participer aux réunions ;
 - Absence de conflit d'intérêt ;
 - Représentation géographique ; et
 - Parité entre hommes et femmes.
8. Les spécialités considérées comme essentielles pour être membre du Groupe de Référence sont les suivantes : évaluation, suivi, santé publique (notamment l'épidémiologie/les biostatistiques), VIH/SIDA, santé reproductive, sciences sociales (y compris les sciences comportementales, la démographie, la recherche sur les opérations etc.) et gestion de programme.
9. Les membres du Groupe de Référence resteront membres généralement pendant une période de trois ans et seront éligibles pour deux mandats au plus.

¹ Le Groupe spécial d'Evaluation des Coparrainants a été établi en 2001 pour renforcer la coordination entre les unités d'évaluation des coparrainants

10. La rotation des membres se fera approximativement par tiers tous les ans.
11. Dans le cas où un membre du Groupe de Référence ne pourrait pas assister à une réunion, il pourra exceptionnellement désigner un remplaçant, sous réserve de l'approbation préalable du président du Groupe.

IV. Présidence

12. Le président et le vice-président du Groupe de Référence seront désignés par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA parmi les membres du Groupe, après consensus avec ces derniers. Le président comme le vice-président seront nommés pour la même durée que les autres membres du Groupe de Référence. Lorsqu'ils seront désignés, il faudra prendre dûment en compte la représentation géographique, la spécialité, les compétences, l'expérience et l'appartenance sexuelle.

V. Procédures à suivre pour le choix des membres du Groupe de Référence

13. Au fil du temps, l'ONUSIDA a acquis, par le biais de ses réseaux mondiaux de chercheurs, de praticiens, de partisans, des informations fiables sur les intervenants susceptibles d'être candidats au Groupe de Référence. Le choix des membres du Groupe se fera par un processus consultatif, garantissant, dans la mesure du possible, un équilibre institutionnel, géographique et thématique. Par ailleurs, les membres du CCP et les Etats Membres peuvent proposer des membres potentiels au Directeur exécutif de l'ONUSIDA.

VI. Réunions

14. Le Groupe de Référence se réunit officiellement chaque année. Des réunions additionnelles peuvent être organisées selon les besoins. Des sous-groupes du Groupe complet de Référence peuvent se réunir, le cas échéant, sur des questions spécifiques. Par ailleurs, des discussions de groupe par voie électronique seront organisées pour faciliter l'échange de points de vue avant et après les réunions officielles.
15. Les membres du Groupe de Référence seront en principe prévenus deux mois à l'avance de la date des réunions et recevront une documentation appropriée un mois avant la réunion.

VII. Communication des informations

16. Un rapport de réunion sera émis dans le mois suivant la fin de chacune des réunions du Groupe de Référence ; il sera distribué à tous les participants ainsi qu'aux membres du CCP à leur demande.
17. Les recommandations du Groupe de Référence ont un caractère consultatif auprès du Directeur exécutif qui garde la responsabilité des décisions et des actions de l'ONUSIDA en découlant, eu égard aux propositions, aux questions de politique et aux autres questions examinées par le Groupe de Référence.
18. Des rapports de synthèse sur les activités du Groupe de Référence et sur les recommandations principales seront intégrés au Rapport annuel de suivi et d'évaluation du Secrétariat de l'ONUSIDA, et pourront être également obtenus par les membres du CCP.

VIII. Secrétariat

19. Le secrétariat de l'ONUSIDA fera office de secrétariat du Groupe de Référence, en particulier concernant l'organisation des réunions du Groupe, l'envoi d'invitations et la mise à disposition d'appui logistique. Le secrétariat s'occupera également, en fonction des besoins, d'appuyer des fonctions spécifiques, comme la création et la mise en service de discussions de groupes par voie électronique.

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) unit dans un même effort les activités de lutte contre l'épidémie de huit organismes des Nations Unies : le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues (PNUCID), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale.

L'ONUSIDA, en tant que programme coparrainé, rassemble les ripostes à l'épidémie de ses huit organismes coparrainants, tout en ajoutant à ces efforts des initiatives spéciales. Son but est de conduire et de soutenir l'élargissement de l'action internationale contre le VIH sur tous les fronts. L'ONUSIDA travaille avec un large éventail de partenaires – gouvernements et ONG, monde des affaires, scientifiques et non spécialistes – en vue de l'échange de connaissances, de compétences et des meilleures pratiques à travers les frontières.

Imprimé avec des matériaux respectueux de l'environnement

Ces modules, destinés aux Groupes thématiques des Nations Unies et aux points focaux du Secrétariat appuyant les régions et les pays, ont pour objet de fournir à ces derniers le savoir-faire et les outils nécessaires à l'assistance des Conseils nationaux de lutte contre le SIDA (ou leur équivalent) dans l'élaboration d'un système cohérent de suivi et d'évaluation. Les modules contiennent des informations utiles sur les concepts de base de suivi et d'évaluation; les étapes requises pour élaborer des plans de suivi et d'évaluation ainsi que pour optimiser l'utilisation de données de suivi et d'évaluation; les outils de gestion de suivi et d'évaluation; le cadre mondial de suivi et d'évaluation : Déclaration d'engagement de l'UNGASS sur le VIH/SIDA; et les groupes de ressources pour le suivi et l'évaluation.



ONUSIDA
20 avenue Appia
1211 Genève 27, Suisse
Téléphone: (+41) 22 791 36 66
Fax: (+41) 22 791 41 87
Courriel: unaids@unaids.org
Internet: <http://www.unaids.org>